



Action Cœur de Ville

Phase de déploiement

Avenant de projet

2020

AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

DE TULLE ET SON AGGLOMERATION

ENTRE

- La Commune de Tulle représentée par Monsieur Bernard Combes, Maire
- La Communauté d'agglomération de Tulle représentée par Monsieur Michel Breuilh, Président
- La commune de Cornil représentée par Monsieur Pascal Fouché, Maire,
- La commune de Corrèze représentée par Monsieur Jean-François Labbat, Maire
- La commune de Laguenne représentée par Monsieur Roger Chassagnard, Maire
- La Commune de Sainte-Fortunade représentée par Madame Martine Dupin de Beyssat

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par Madame Salima Saa, Préfète du département de la Corrèze,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Monsieur Patrick Martinez, directeur régional Nouvelle Aquitaine,
- Le groupe Action Logement représenté par Monsieur Luc Heurtebize, Président du comité régional Action Logement Nouvelle Aquitaine,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Madame Salima Saa, Préfète du département de la Corrèze,
- L'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine représenté par Monsieur Sylvain Brillet, directeur général,
- Le Conseil départemental de la Corrèze, représenté par Monsieur Pascal Coste, Président

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

Article 1. Bilan de la phase d'initialisation

1.1. Etudes et/ou diagnostics finalisés

Numéro action	Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs	Synthèse des conclusions
D.1	Axes 1 à 5	Diagnostic territorial stratégique express et étude de programmation urbaine de Tulle	VE2A	Commune de Tulle	Commune de Tulle Banque des Territoires	Programme urbain validé
D. 2.1	Axe 1	Etude pré opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH à l'échelle du territoire de l'agglomération de Tulle et d'une OPAH RU sur la ville de Tulle évaluation du PLH 2012 2018 afin d'élaborer le nouveau PLH du territoire.	Ville et Habitat	Tulle Agglo	Tulle Agglo Anah Banque des Territoires	Lancement OPAH-OPAH RU premier trimestre 2021
AM 6.9	Axe 2	Diagnostic sur le commerce : enjeux, élaboration d'un plan de merchandising et définition d'un plan d'actions	SCET	Commune de Tulle	Banque des Territoires	Plan d'actions proposé dont certaines vont être mises en œuvre
AM 6.10	Axes 1 à 5	Mission d'assistance et de conseil pour une concertation participative	Grand Public	Commune de Tulle	• Banque des Territoires • Leader • Tulle Agglo	Mission terminée. L'avis citoyen a été pris en compte dans les études et la stratégie
AM 6.23	Axes 1 et 2	Mission de conseil sur les outils de portage multisites d'immobilier à vocation commerciale	SCET	Commune de Tulle	Banque des Territoires	Choix de mettre en place une concession d'aménagement et/ou foncière

		(élargie à l'immobilier dans sa globalité)				
AM 6.25	Axes 1 à 5	Accompagnement sur projet d'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine	SCET	Commune de Tulle	Banque des Territoires	Lancement de la consultation accord cadre de maîtrise d'œuvre début novembre 2020
AM 6.26	Axe 1	Etude de marché flash en matière d'équipement de loisirs ou autres dans l'ancien cinéma Le Palace	SCET	Commune de Tulle	Banque des Territoires	Définition de 3 scénarii programmatiques
AM 6.24	Axes 1 à 5	Mission d'accompagnement pour la définition des attentes et des besoins des élus en termes de marketing territorial	SCET	Commune de Tulle	Banque des Territoires	En réflexion avec l'EPCI Tulle Agglo

1.2. Etudes et/ou diagnostics encore en cours

Numéro action	Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs
D.2.2	Axes 1 à 5	Révision complète du SCOT de Tulle Agglo	PIVALIS	Tulle Agglo	Etat
D.4	Axes 1 à 5	Missions d'Assistance au Management de Projet dans le cadre du plan Action Cœur de Ville	SCET	Commune de Tulle	Banque des Territoires
AM 6.22	Axe 5 et transition énergétique	Etude sur le schéma directeur énergie des bâtiments publics Ville de Tulle	SCET AKAJOULE	Commune de Tulle	Banque des Territoires
AM 6.27	Axe 1	Etude de faisabilité programmatique sur l'ancien cinéma Le Palace	Agence Clary	Commune de Tulle	Commune de Tulle
AM 6.28	Axe 5	Etude d'opportunité pour une épicerie sociale à Tulle	SCET	Commune de Tulle	Banque des Territoires
AM 6.37	Axe 1	Atelier flash îlots dégradés sur l'ancien tribunal de commerce et l'ancien cloître des Sœurs de Nevers	CONCORDE NOVASCOPIA	Commune de Tulle	MTES
AM 6.	Axe 2	AMO cartographie, du contexte commercial	Objectif Ville	Tulle agglo	Banque des Territoires

1.3. Conclusions transversales des diagnostics

La ville de Tulle, lauréate du « Programme Action Cœur de Ville », s'est engagée dans une phase d'initialisation qui a duré près de 2 ans. Elle a permis d'une part, d'établir un diagnostic sur l'ensemble des axes sectoriels prédéfinis et d'autre part, d'élaborer une stratégie globale sur la ville de demain à court, moyen et long terme.

Tulle agglo a également engagé pendant cette même période une « action cœur de bourg » destiné aux 7 bourgs structurants de son territoire : Chamboulive, Cornil, Corrèze, Laguenne, Sainte-Fortunade, Seilhac et Naves. Par cette démarche, elle a l'ambition d'étendre les actions sur l'ensemble de son territoire, en particulier sur ces « bourgs structurants » qui peuvent rencontrer des problématiques similaires au centre-ville de Tulle. Elle a donc dupliqué l'action « cœur de ville » sur les 7 bourgs structurants en vue d'élaborer un programme d'action spécifique sur au moins l'un des 5 axes ACV. Plusieurs études ont ainsi été menées, d'autres sont encore en cours :

- Chamboulive - Etude de faisabilité pour un aménagement urbain en cœur de bourg- Terminée
- Cornil – Etude en cours portant sur un diagnostic et proposition de fiches action pour redynamiser le cœur de bourg
- Corrèze – Etude à définir
- Laguenne – Etude de faisabilité pour la création d'une liaison douce entre Laguenne-Avalouze et Tulle à lancer
- Naves – Etude à définir
- Sainte-Fortunade – Concertation menée en 2019 par un bureau d'étude pour définir le devenir de la grange communale donnant sur le parc de la mairie

Cette phase d'initialisation s'est donc organisée en 3 types d'actions :

- La réalisation de diagnostics par plusieurs bureaux d'études qui avaient pour mission de se coordonner entre eux afin d'assurer une cohérence globale dans leurs rendus
- La mise en place d'une stratégie voulant redynamiser la ville de Tulle et notamment son cœur de ville
- La mise en œuvre de 24 fiches action validées en comité de projet concernant Tulle (études comprises)

Cette phase d'initialisation a également permis de travailler sur le périmètre pré-identifié pour la signature de la convention-cadre Action Cœur de Ville et de le préciser selon les enjeux relevés. L'étude de programmation urbaine et l'étude pré-opérationnelle habitat notamment, menées de concert, ont fait ressortir la nécessité:

- de créer un véritable centre-ville, identifié et identifiable : **périmètre 1-Centre-ville**
- d'élargir le périmètre d'intervention au-delà du cœur de ville de Tulle par l'intégration de quartiers dynamiques ou à dynamiser afin d'assurer la stratégie globale cohérente : **périmètre 2-ORT**
- d'intégrer les bourgs-structurants de l'agglomération dans le cadre de l'ORT multisites : **périmètres 3 – ORT Centre-bourgs Cornil, Corrèze, Laguenne et Sainte-Fortunade**

Les différents diagnostics ont mis en avant :

❖ **AXE 1 : Habitat (cf pièce annexée- Etude pré-opérationnelle d'un dispositif d'amélioration du parc privé – Diagnostic)**

Tulle agglo est une communauté d'agglomération réunissant 43 communes pour un total de 46 021 habitants (INSEE, 2016) et s'étendant sur 868 km². Il s'agit d'un territoire à dominante rurale, où la densité de population est relativement faible avec 53 habitants/km² quand la moyenne en France métropolitaine est de 113 hab/km².

Située au cœur du département de la Corrèze, à l'est de la région Nouvelle-Aquitaine, Tulle agglo se localise sur les contreforts du Massif central au croisement d'axes de circulation importants. Il s'agit d'un territoire vallonné à dominante rurale, polarisé par Tulle (14 836 habitants en 2017), ville-préfecture, et maillé de sept bourgs structurants.

La population est aujourd'hui en stagnation après une décennie de rebond faisant suite à des décennies de dépopulation, caractéristiques des territoires ruraux et anciennement industrialisés. Il s'agit d'un territoire attractif, au solde migratoire positif. La part des personnes âgées est importante : 33 % de la population a 60 ans ou plus (INSEE, 2016). Aujourd'hui, l'activité économique repose essentiellement sur les activités de services (79 % des emplois), puis l'industrie (11 %), la construction (6 %) et l'agriculture (4 %) ; elle est concentrée à Tulle qui regroupe 62 % des emplois (INSEE, 2015). Le chômage et la pauvreté sont présents sur le territoire de Tulle agglo mais moins qu'à l'échelle nationale, en faisant un territoire particulièrement égalitaire.

L'étude pré-opérationnelle habitat a identifié sept grands enjeux :

- La précarité et la vulnérabilité énergétiques
7,2 % des ménages de Tulle agglo sont en situation de précarité résidentielle contre 5,4 % à l'échelle nationale. La consommation énergétique liée au secteur résidentiel représente la moitié (51 %) de la consommation totale sur le territoire : cela s'explique notamment par une performance énergétique des logements très médiocre. En effet, les logements sont anciens puisque 68 % ont été achevés avant la première réglementation thermique de 1974 (FILOCOM, 2015) et une proportion d'autant plus importante dans le centre-ville et les centres-bourgs anciens du territoire. En matière d'émissions de gaz à effet de serre, le logement représente le troisième poste d'émission sur le territoire soit 16 % du total, liées principalement à l'utilisation du gaz naturel, du fioul et de l'électricité pour le chauffage.
- La vacance résidentielle
La vacance résidentielle est élevée sur le territoire de Tulle Agglo puisqu'elle concerne 13 % du parc total de logements (FILOCOM, 2015). Elle concerne majoritairement (70 % des cas) des biens construits avant 1948 et des appartements, témoignant d'une prégnance de la vacance résidentielle beaucoup plus forte dans les quartiers et les bourgs les plus anciens du territoire. Cela se traduit par une dévitalisation des centralités qui initie et alimente des spirales négatives de vacance commerciale, de dégradation du bâti, d'accroissement des mobilités motorisées ... Dans le centre ancien de Tulle (Trech), 1 logement sur 3 serait touché par la vacance, particulièrement les petits logements (T1 et T2).
- Le vieillissement de la population
La population âgée de 60 ans ou plus représente un tiers de la population totale de Tulle agglo, soit 14 912 habitants (INSEE, 2016). Dans un contexte européen de vieillissement, ce chiffre – en valeur absolue comme relative -est amené à poursuivre sa croissance.
- L'habitat indigne et dégradé
Il est estimé que le parc privé potentiellement indigne (PPPI) concerne 419 logements à Tulle, dont 116 propriétaires occupants et 286 locataires. Sur le reste du territoire,

environ 600 autres logements pourraient être indignes mais occupés, avec un nombre plus important de propriétaires occupants. Néanmoins, le croisement entre les données du PPPI et le nombre de signalements et d'arrêtés pris laisse penser qu'il existe un problème d'identification des logements indignes.

➤ Diversification et amélioration de l'offre de logements

Dans les centralités du territoire, l'offre de logements apparaît aujourd'hui comme spécialisée et en net décalage avec le reste du parc résidentiel du territoire. Cela constitue un facteur explicatif de leur déclassement parmi les choix résidentiels. Cette spécialisation est multiple : dans le centre-ville de Tulle, on compte :

- 81 % d'appartements pour seulement 19 % de maisons ;
- 1 résidence principale sur 2 est occupée par un locataire du secteur privé ;
- 30 % des logements du cœur de ville sont des T1 ou des T2 ;
- Peu de logements sont pourvus d'éléments de confort (extérieur privatif, stationnement, local à vélos et poussettes, ascenseur, etc.) ;
- Beaucoup de logements sont peu attractifs car de faible qualité, relativement vétustes et avec un niveau de confort faible, sans nécessairement être indignes.

Logiquement, une spécialisation du parc résidentiel entraîne une spécialisation de ses occupants. Une dynamique de paupérisation du cœur de ville de Tulle est repérée par les acteurs du territoire. En effet, le taux de pauvreté des ménages du cœur de ville oscille de 17 à 19 % quand il est de 11% à Tulle agglo ; les locataires du secteur privé sont fréquemment en situation de précarité (1 sur 3 vit sous le seuil de pauvreté en cœur de ville). Par ailleurs, il s'agit essentiellement de petits ménages : près de 60 % des logements du centre-ville sont occupés par une seule personne.

➤ Présence de copropriétés fragiles

Certaines copropriétés des centralités présentent des signes de fragilisation, et particulièrement dans le cœur de ville de Tulle. Exclusivement en copropriétés verticales, cet habitat collectif est parfois déprécié aujourd'hui et accueille essentiellement des locataires du secteur privé, une catégorie de population qui est en voie de paupérisation sur le territoire.

➤ Un patrimoine bâti à valoriser

Chacun des périmètres de l'OPAH-RU multi-sites englobe un tissu urbain aux qualités patrimoniales et architecturales réelles, qu'elles soient vernaculaires ou monumentales. Il s'agit d'un atout considérable pour l'ensemble du territoire de Tulle agglo, pour son image de marque, son attractivité et son développement touristique. En cela, il est essentiel de promouvoir une réhabilitation des bâtiments patrimoniaux respectueuse de leurs richesses et de leurs caractéristiques intrinsèques, sans porter atteinte à l'intégrité du tissu urbain et aux grands paysages bâtis qu'ils constituent.

L'étude menée en parallèle dans le cadre de l'établissement du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) de Tulle Agglo a souligné des constats et des enjeux qui rejoignent souvent les enjeux ci-dessus présentés :

Constats et enjeux

Constats	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire largement dominé par l'habitat individuel, la propriété-occupante et de grandes typologies. • Une différence importante entre le cœur d'agglomération et le reste de la CA dans les statuts d'occupation et les typologies. • ½ des logements ne sont pas occupés à l'année. • La vacance résidentielle déstabilise fortement le marché. Elle concerne principalement les appartements, anciens et de petites typologies. • Une qualité variable du parc locatif privé. • Un marché locatif aux prix faibles qui concentre certains segments de population. • Le parc social est concentré dans le cœur d'agglomération. • Le parc social est souvent ancien, collectif, avec de grandes typologies. Il connaît une vacance importante. • Les ménages pauvres sont nettement concentrés dans le parc locatif (privé et social). 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier l'offre en statuts d'occupation et en typologies dans les communes rurales et périurbaines. • Améliorer la qualité et diversifier l'offre et la localisation du parc locatif privé. • Réduire impérativement la vacance résidentielle, en favorisant systématiquement la réhabilitation de l'existant à la construction neuve. • Mettre fin à la chute des prix de l'immobilier ancien. • Diversifier les types, les typologies et la localisation de l'offre locative sociale. • Poursuivre la politique d'amélioration qualitative du parc locatif social. • Assurer le suivi des copropriétés en voie de fragilisation. • Rationaliser et amplifier les actions en faveur de la réhabilitation thermique. • Favoriser un développement urbain au sein des centralités afin de limiter la précarité énergétique.
	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses copropriétés potentiellement fragiles, principalement à Tulle. • Une production neuve de logements surabondante par rapport au marché. • La surproduction a contribué à l'inexorable effondrement des prix immobiliers. • Le marché de l'ancien est atone avec très peu de mutations. • Un parc résidentiel particulièrement ancien. • Une précarité énergétique élevée, liée à la dépendance automobile et à la mauvaise performance énergétique des logements. • Le parc résidentiel représente 51 % de la consommation énergétique totale du territoire. • De nombreux dispositifs incitatifs en faveur de la réhabilitation thermique et de la lutte contre la précarité énergétique. • Des dispositifs qui ne parviennent pas à produire une amélioration significative de la performance énergétique des logements. • Une politique de lutte contre les mauvaises conditions de logement qui pourrait être amplifiée.
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le repérage et le traitement des mauvaises conditions de logement.

Forces et faiblesses de l'axe 1

Axe 1 : Forces	Axe 1 : Faiblesses
Fiscalité/Valeur foncière	
Coût du foncier peu élevé : attractivité	<ul style="list-style-type: none"> - taxe foncière élevée sur la commune de Tulle au regard des taxes foncières du territoire - marché immobilier très détendu : obère l'intérêt des propriétaires privés de réaliser des travaux de simple entretien ou de remise à niveau - consommation d'espace pour la construction neuve peu limitée sur Tulle Agglo : concurrence sur l'habitat ancien
Configuration des habitations- Tulle	
Offre de maisons individuelles de ville Cadre paysager attractif	<ul style="list-style-type: none"> - maisons sur plusieurs étages : accessibilité difficile - terrains pentus - absence de jardins, terrasses, balcons en centre-ville - logements n'ayant pas toujours de stationnement en centre-ville - logements énergivores - manque de grands logements en centre-ville
Occupation des logements - Tulle	
Mobilisation d'un parc existant qui peut permettre d'offrir des solutions de logements diversifiées	<ul style="list-style-type: none"> - taux de vacance très élevé - peu de mixité sociale : les locataires sont majoritairement représentés en centre-ville
Densité urbaine	
Qualité patrimoniale du bâti	<ul style="list-style-type: none"> -espaces constructibles disponibles en cœur de ville inexistants : pas de constructions neuves - contraintes réglementaires bloquant le curetage d'îlots - topographie très accidentée

Objectifs de l'axe 1

-
- Reconquête des logements vacants

 - Rénovation énergétique des logements

 - Adaptation des logements à la perte d'autonomie

 - Lutte contre l'habitat indigne, insalubre et dégradé

 - Répondre aux besoins de grands logements en incitant la fusion de petites cellules d'habitation

 - Valoriser le patrimoine bâti par des ravalements de façades et la réfection d'éléments extérieurs

 - Assurer la mixité sociale en incitant plus particulièrement le retour des propriétaires occupants

 - Améliorer l'offre locative du parc privé

 - Dédensifier par du curetage afin d'améliorer le cadre de vie et répondre aux attentes (espaces de vie extérieur, stationnement ...)

 - Offrir du logement en accession par de la construction neuve ou de la rénovation (VIR notamment)

 - Accompagner les petites copropriétés fragiles et/ou dégradées

 - Agir sur des publics cibles : résidence sénior, jeunes actifs et étudiants

❖ AXE 2 : Développement économique et commercial

Etat des lieux

Par la configuration de la ville, il est difficile de prime abord de distinguer le cœur commercial qui s'étend en réalité sur un linéaire commerçant d'une distance d'environ 2.8km partant de la gare pour atteindre la zone commerciale de Citéa. En effet, ce linéaire est ininterrompu, impliquant l'identification de 5 grands secteurs commerçants en centre-ville, le pôle commercial de Citéa, complémentaire du centre-ville, agissant comme un 6^{ème} secteur :

- Secteur 1 : le quartier de la gare
Pôle de quartier en entrée de ville marqué par l'implantation d'enseignes nationales spécifiques (agences bancaires et Carrefour City) et dont les offres commerciales répondent aux besoins du quotidien (boulangeries, coiffure, supérette, restauration rapide). Secteur qui n'est pas vraiment partie prenante du centre-ville commerçant et qui fonctionne « tout seul ».
- Secteur 2 : l'avenue Victor Hugo
Son linéaire commerçant est particulièrement étendu (750 de long) et regroupe environ 130 locaux commerciaux dont le quart est destiné à l'équipement de la personne. La partie médiane de l'avenue, réunissant une 20^{aine} d'enseignes nationales, peu touchée par la vacance contrairement au début et à la fin de son linéaire, lui confère ainsi un caractère de centralité n°1 qui nécessite une mise en scène urbaine.
- Secteur 3 : la rue Jean Jaurès
Elle constitue un secteur de transition entre l'avenue Victor Hugo et le Trech mais a perdu sa caractéristique de centre-ville commerçant. Elle n'a donc plus de vocation commerciale classique et de fait, doit trouver un nouveau statut « à part » par son offre de commerces, d'animations et d'aménagements.
- Secteur 4 : le quartier du Trech
Centre historique de la ville offrant une trame urbaine pittoresque et des commerces spécialisés ou de bouche qu'il convient de conforter avec la création sur ce secteur de la future Cité de l'accordéon et des savoir-faire. Ce quartier, avec sa centaine de boutiques, est moins « mass market » que l'avenue Victor Hugo et doit le rester.
- Secteur 5 : les quais Aristide Briand et Baluze
Un espace complémentaire du commerce du centre-ville avec un mix de commerces « historiques » et des services divers mais présentant une faible identité commerciale. Des liens physiques sont à renforcer avec le Trech et il y a nécessité à casser la vitesse automobile pour faciliter les échanges piétons et le confort d'achat.

- Secteur 6 : l'entité Citéa

Pôle commerçant urbain dans la continuité du centre-ville constituant une polarité à la fois autonome et complémentaire du centre-ville. Son implantation permet de conserver une offre commerciale de type périphérique à proximité immédiate du centre-ville à renforcer par des liaisons douces pour favoriser les échanges avec le centre-ville historique.

Plus de 400 locaux commerciaux sont répartis sur ces différents secteurs. Le nombre conséquent de commerces peut s'expliquer par le statut de ville-préfecture qui étend la zone de chalandise de Tulle à plus de 50 000 habitants, bon potentiel de consommation. Mais il se justifie aussi par une offre commerciale périphérique peu menaçante pour les commerces du centre-ville.

On compte environ 344 cellules actives, soit un taux de vacance proche des 20%. Ce chiffre paraît particulièrement important mais à titre indicatif, pour les villes comprises entre 10 000 et 50 000 habitants, le ratio commerces/habitants est de 9 commerces pour 1000 habitants (avec un nombre moyen de 210 commerces) : le nombre de commerces en activité recensé en centre-ville place Tulle dans la moyenne haute des villes de sa catégorie avec environ 21 commerces pour 1000 habitants. La difficulté à laquelle est confrontée Tulle est donc moins quantitative que qualitative.

Malgré un déficit d'offres identifié pour la jeunesse et en équipement de la maison, le centre-ville présente plusieurs atouts en termes d'offre culturelle, d'équipement de la personne et dans la catégorie soins-santé :

- Le cinéma Véo est un commerce attractif avec ses 130 000 entrées annuelles ; 3 librairies proposent une offre complémentaire entre elles.
- L'équipement de la personne est bien représenté avec 57 boutiques dont 17 enseignes nationales. Ces commerces de destination permettent en partie de limiter l'évasion commerciale.
- 17% des établissements de Tulle sont axés sur les soins et la santé (6% sur Tulle Agglo).

Forces et faiblesses de l'axe 2

Axe 2 : Forces du centre-ville	Axe 2 : Faiblesses du centre-ville
Cadre naturel de la ville	
Cadres patrimonial (centre historique) et naturel (quais bordant la Corrèze) : atouts « de cadre d'achat agréable »	<ul style="list-style-type: none"> - Périmètre très étendu - Peu d'unité dans l'espace urbain et d'aménagements mettant en valeur ces atouts - Absence d'un parcours de déambulation lisible invitant à la flânerie et au shopping
Animation du centre-ville	
Associations de commerçants actives Observatoire du commerce Embellissement de la ville pour les fêtes de fin d'année	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'animation donnant l'impression d'un lieu triste, peu propice à la promenade - Offre peu en adéquation avec les besoins des jeunes
Emplois tertiaires en centre-ville	
Concentration d'un nombre important d'emplois et salariés sources essentielles pour l'animation et le commerce du cœur de ville	Commerces qui ne s'adaptent pas toujours en termes d'heures d'ouverture avec les potentiels usagers
Zones commerciales périphériques	
Les zones commerciales ne constituent pas une grande menace pour le commerce de centre-ville	-
Commerce indépendant (85% des commerces de centre-ville)	
Original et atout à l'heure où la standardisation est de plus en plus déviée Exploitants très attachés et même très ancrés au territoire dont ils ont une parfaite connaissance	<ul style="list-style-type: none"> - Ne savent pas toujours s'adapter et se moderniser (visibilité numérique) - Difficulté de reprise et risque de fermeture à leur départ à la retraite - Offre commerciale trop dispersée sur l'étendue de la ville
Accessibilité au centre-ville	
Parkings jalonnant la vallée de manière équilibrée	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures peu adaptées à l'utilisation du vélo - Gratuité des parkings de proximité occupés par les pendulaires : sentiment permanent de difficultés pour stationner

Objectifs de l'axe 2

-
- Capitaliser le cadre naturel de la ville par des aménagements urbains incitant la déambulation
-
- Préserver les commerces indépendants
-
- Maintenir les enseignes nationales connues, en faire venir de nouvelles afin de créer un équilibre avec les indépendants
-
- Renforcer l'offre dans des domaines particuliers sous représentés
-
- Renforcer l'assistance aux commerçants en matière de marketing en ligne
-
- Rechercher de nouveaux usages en pied de porte dans certains sous-secteurs
-
- Modifier la politique de stationnement pour assurer une rotation
-
- Définir les conditions d'interventions d'une structure publique d'acquisition et de portage transitoire de l'immobilier à vocation économique
-
- Recrutement d'un manager de centre-ville
-
- Resserrer le linéaire commercial
-

❖ AXE 3 : Accessibilité, mobilité et connexions

Etat des lieux

Les vallées d'une part et les axes de communication d'autre part, structurent fortement l'implantation du peuplement de Tulle Agglo. Ainsi, très marqué par son relief, ce territoire présente des faiblesses sur la question de l'accessibilité depuis/vers l'extérieur notamment en termes de transports publics et de mobilité douce.

- La desserte routière est particulièrement développée et structurante : le territoire est maillé par l'A89 (Bordeaux-Lyon) et l'A20 (Paris-Toulouse) ainsi que par des anciennes routes nationales RD 1089 et RD 1120. Le réseau routier est emprunté par plusieurs services de cars et de bus urbains :
 - Des cars TER ;
 - Des cars départementaux dont Tulle constitue le nœud majeur ;
 - Des cars de compagnies privées réalisant des liaisons nationales ;
 - Des bus urbains (Transports Urbains tullistes = TUT) qui desservent le pôle urbain central (Tulle) et du transport à la demande.
- La desserte ferroviaire est en revanche plus limitée. La gare de Tulle, en cul de sac, accueille les trains TER Nouvelle Aquitaine à destination de Brive la Gaillarde, Ussel et plus marginalement Bordeaux. Il faut rejoindre des gares situées hors Tulle Agglo pour prendre des liaisons nationales (notamment Toulouse-Paris). Un cadencement important entre Tulle et Brive la Gaillarde rend cette ligne relativement fréquentée mais la liaison ferroviaire vers Lyon via Clermont-Ferrand est fermée et seulement assurée par car.

- Les mobilités douces sont peu représentées faute d'un contexte peu propice à leur développement. Les déplacements réalisés en voiture sont très nettement dominants sur le territoire de même que sur Tulle bien qu'il existe une offre en transport en commun. La marche à pied et l'usage du vélo sont des pratiques plutôt marginales du fait du caractère très rural du territoire de Tulle Agglo où les distances entre les différents points d'intérêt sont difficilement compatibles avec l'usage des mobilités douces. La topographie et l'étendue de la ville de Tulle ne favorisent pas non plus ce type de pratique.
- Un diagnostic des conditions de stationnement dans le centre-ville a été réalisé en 2019, fondé sur des observations sur le terrain et sur la réalisation d'enquêtes de rotation (dans le secteur payant sur voirie) et d'occupation du stationnement (dans les secteurs gratuits sur voirie ainsi que les parkings payants et gratuits), soit sur 1 229 places tous usagers et 47 places réservées (cf pièce annexe – Etude sur le stationnement- Cositrex). Il en est ressorti les constats suivants :
 - ⇒ Les conditions de stationnement sont tendues en journée et notamment sur le secteur nord (secteur hôpital, Préfecture, Cité Administrative, centre ancien)
 - ⇒ Une part importante de l'offre de stationnement est utilisée par les pendulaires, y compris dans le secteur payant de courte durée
 - ⇒ Le taux de rotation est faible en raison de la présence de nombreux pendulaires
 - ⇒ Le taux d'occupation maximum est atteint entre 12h et 13h avec 84%
 - ⇒ La nuit, la demande des résidents est faible, les taux d'occupation sont faibles sur l'ensemble du secteur étudié.
 - ⇒ En semaine, en pleine journée, les parkings Gabriel Péri, Pas Roulant, de la Médiathèque et du CCS sont proches de la saturation alors que les parkings St-Pierre et Souletie présentent de faibles taux d'occupation. Plusieurs secteurs de stationnement gratuit, proches de poches d'emploi (hôpital, lycée ..) montrent des taux d'occupation élevés.
 - ⇒ La nuit, tous les parkings présentent de faibles taux d'occupation mais en revanche, il est constaté une forte occupation dans certains secteurs de stationnement gratuit où l'offre résidentielle est importante.
 - ⇒ Les week-ends, les taux d'occupation sont globalement modérés hormis le samedi matin sur la durée des marchés et dans un rayon qui leur est proche et le samedi après-midi dans l'avenue Victor Hugo (rue très commerçante).

Forces et faiblesses de l'axe 3

Axe 3 : Forces	Axe 3 : Faiblesses
Mobilités douces (vélo-piéton)	
- rivière qui traverse la ville et incite la déambulation piétonne - nombreux escaliers desservant les hauteurs et offrant de beaux points de vue	- territoire rural aux distances importantes pour se rendre aux points d'intérêt - topographie : relief important sur le territoire, ville de Tulle collinaire - quelques rues étroites en centre-ville où il est difficile d'aménager des espaces dédiés - escaliers peu mis en valeur
Stationnement	
Offre de stationnement suffisante	- politique de stationnement mal adaptée aux usages, incitant peu la rotation - manque de parking relais pour accueillir les pendulaires - parkings ouvragés anciens, gratuits et non surveillés
Transports en commun	
Navette TUT/transport à la demande Gare qui structure sa propre polarité	- cadencement des navettes trop long - les collines sont peu ou pas desservies

Objectifs de l'axe 3

- Définir une politique de stationnement
- Favoriser les mobilités douces (vélos et deux-roues)
- Réduire la place de la voiture en centre-ville
- Créer des parkings relais
- Dynamiser l'offre de transport en commun sur la ville de Tulle
- Modifier les pratiques par des aménagements expérimentaux
- Rénover les parkings ouvragés et les équiper (vidéo-surveillance, barrière, comptage, bornes électriques, ..)

❖ **AXE 4 : Formes urbaines, espace public et patrimoine**

Etat des lieux

Les différentes analyses et investigations menées sur la Ville de Tulle dans le cadre de la mise en place du Site Patrimonial Remarquable (SPR) ont fait apparaître sa complexité et son originalité. Une quantité importante de données ont été rassemblées.

En se développant, Tulle est devenue, comme tout organisme urbain ayant subi des évolutions contrastées, un ensemble complexe de quartiers imbriqués, de manière parfois paradoxale, et qui a développé des particularismes architecturaux et urbains. Son rapport à la topographie et au milieu naturel est également particulier, souvent contradictoire et d'évolution imprévisible.

Tulle occupe un segment de la vallée de la Corrèze qui pourrait être facilement assimilé à cet endroit à une gorge. Cette vallée est « sauvage » en amont comme en aval. Peu de sites sont à ce point conditionnés par leur environnement naturel immédiat.

Cette ville a donc connu la domestication du naturel : la création des quais pour « contenir » la rivière, la couverture des rivières secondaires et la création de dalles au-dessus de la rivière pour la création de parkings. Les accès à la rivière ont pour la plupart disparu depuis les berges du centre (on n'y puise plus l'eau, on n'y lave plus ...).

La Corrèze ne constitue plus un espace de vie pour les habitants mais redevient depuis la renaturation de la rivière un point de mire pour eux.

Une autre tendance marque la ville de Tulle : elle porte sur le développement d'une mixité bâti/naturel sur les flancs de la vallée. Des urbanisations linéaires plus ou moins continues ont couru le long de voies suivant plus ou moins les courbes de niveau, créant une alternance de strates. Une sorte de paysage « tressé », composée de lignes bâties et de lignes vertes ou jardinées s'est institué, avec souvent en arrière-plan une ligne de crête boisée.

Enfin, en matière urbaine, Tulle plus que d'autres villes, connaît un processus presque continu de glissement des « avants » vers les « arrières », qui deviennent ainsi de nouveaux « avants ». Toute nouvelle ville connaît à un moment ou un autre le syndrome du « bras mort » : une rue jusque-là vivante et animée, est soudain remplacée par sa voisine, qu'on a établie sur des critères de confort urbain plus important (largeur, rectitude, pente ...). Elle périclite alors ou se maintient parfois tant bien que mal. Le centre ancien de Tulle regorge de ces situations, les quais et les nouvelles routes périssant les axes initialement utilisés, les figeant dans le passé et générant du patrimoine bâti historique.

Forces et faiblesses de l'axe 4

Axe 4 : Forces	Axe 4 : Faiblesses
Espace urbain	
Une organisation linéaire le long de la Corrèze qui donne une originalité à la ville	Une ville qui tourne le dos à la rivière trop souvent
Organisation urbaine médiévale très caractéristique et attractive pour le tourisme	Accessibilité et aménagement extrêmement contraint
Les escaliers urbains : une spécialité locale (liaisons urbaines, accès aux panoramas, optimisation des espaces urbains ...)	Mais : - dissuasifs, pas adaptés à tous les publics - trop nombreux, mal entretenus, peu valorisés et non signalés
	Une signalétique désuète et incomplète
Environnement paysager	
Un espace urbain dans un écrin végétal Topographie de collines dégageant des points de vue sur des paysages lointains	Mais : - centre-ville trop minéral et nombreux espaces difficiles d'accès, étriqués et confidentiels - absence de parc urbain identifié
Patrimoine bâti	
Un bâti ancien d'une grande valeur patrimoniale Une architecture éclectique	Un patrimoine bâti contraint et complexe à réhabiliter

Objectifs de l'axe 4

- Mise en valeur du patrimoine bâti
- Définition d'une identité cohérente et qualitative du futur périmètre centre-ville pour les espaces publics sur une vision à long terme
- Réduire la présence de l'automobile pour améliorer la qualité visuelle de l'environnement
- Valorisation et préservation de l'aspect ville jardin sur les coteaux et collines boisés
- Introduction d'espaces verts, amélioration des espaces existants et végétalisation de certaines séquences urbaines en fond de vallée
- Favoriser les liaisons transversales entre le fond de vallée et les lignes de crêtes par la mise en valeur du réseau d'escaliers historiques
- Amélioration et restructuration de certains espaces publics structurants (places ou axes stratégiques comme l'avenue Victor Hugo)
- Rouvrir des espaces vers ou sur la rivière
- Définition d'un plan de jalonnement signalétique
- Poursuite de la qualification des entrées de ville
- Créer des espaces urbains pour inciter les rencontres
- Créer des étapes touristiques majeures liées aux enjeux patrimoniaux de certains sites

❖ AXE 5 : Accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Etat des lieux

La Ville de Tulle a réalisé un état des lieux cartographié des équipements et services publics existants sur la commune (cf pièce annexe). Il s'avère que Tulle dispose, pour une ville de 15 000 habitants, d'une grande offre en termes d'équipements et de services publics calibrée à l'échelle du bassin de vie de Tulle Agglo. En effet, elle rayonne sur une grande variété de domaines, permettant ainsi de répondre à une grande partie des besoins des citoyens et usagers.

Enfance-jeunesse-loisirs-enseignement, sport-culture-tourisme, Ville Préfecture-administrations et collectivités, salles-équipements, santé-social sont autant de services proposés. Ils sont cependant dispersés dans une ville très étendue en raison de sa configuration, laissant penser, peut-être à juste titre, qu'ils sont pour certains éloignés du centre-ville ou situés aux opposés.

Malgré cette offre très diversifiée et assez complète, la concertation auprès des citoyens mais également des réflexions engagées sur certains équipements communaux vétustes tels que les musées, sur l'offre médicale (départ à la retraite de plusieurs médecins généralistes sur du court terme) ou sur l'enseignement supérieur ont montré que la ville de Tulle et Tulle agglo devaient s'engager dans la création de nouveaux équipements et l'offre de nouveaux services.

- **Des musées distincts aux bâtiments inadaptés (cf pièce annexe)**

La ville de Tulle dispose aujourd'hui de deux musées et d'un pôle accordéons situés dans plusieurs bâtiments distincts :

- Le Cloître, Musée historique de la ville, seul bâtiment avec une fonction muséale dans la ville jusqu'en 1999. Situé en cœur de ville, dans le centre ancien, il est le plus visité mais dispose d'une surface d'exposition limitée, il est non isolé, mal chauffé et inaccessible aux PMR,
- Le Musée des Armes, ancien bâtiment de la Manufacture d'Armes et Muséographie de l'époque de construction. Distribué sur 2 niveaux, il est inaccessible aux PMR, ne dispose pas d'espace de confort et les installations électriques et de chauffage sont vétustes,
- Le Pôle Accordéons, bâtiment mal isolé aux installations électriques et de chauffage vétustes
- Des réserves situées avenue Victor Hugo, éloignées des musées.

Le diagnostic établi par la conservatrice soulève les problèmes suivants :

- Des bâtiments inadaptés aux missions fondamentales du musée que sont la conservation des œuvres et l'accueil du public
- Des collections hétéroclites dispersées sur deux musées distincts
- Des collections faiblement valorisées : seulement 395 m² pour les parcours visitables
- Une attractivité faible du fait de bâtiments et muséographies désuètes

- **Santé : un désert médical à anticiper**

En 2017, dans le cadre de la signature du Contrat Local de Santé (CLS) entre la Ville, la Communauté d'Agglomération et l'ARS, un diagnostic a été réalisé sur les besoins du territoire en matière d'offre de santé notamment au travers des données communiquées par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS). Dans ses conclusions, il formulait un certain nombre de propositions et de recommandations quant aux axes prioritaires qui pourraient être choisis par les porteurs du CLS.

La première recommandation concernait : « Le maintien de l'offre de soins et la facilitation de l'accès aux soins ». En effet, le maintien d'un bon maillage territorial en professionnels de santé apparaît comme la préoccupation première des acteurs locaux. La consultation organisée place cet objectif de santé publique comme priorité de rang 1 pour quasiment l'ensemble des personnes consultées et plusieurs commentaires renforcent l'intérêt sur cette problématique. Si la densité en médecins généralistes sur Tulle Agglo est proche des valeurs de référence, le tiers des professionnels ont déjà 60 ans ou plus et devraient par conséquent partir à la retraite dans les années à venir. Par ailleurs, la forte proportion de personnes âgées rend les besoins plus importants sur ce territoire.

La maison médicale de Seilhac, les deux Maisons de Santé Pluridisciplinaire à Tulle et à Corrèze, mais aussi les maisons médicales de Chameyrat, Cornil et Sainte-Fortunade (Projet de Santé porté par les professionnels du Secteur Sud, le Pôle Union des Collines), ou encore les structures de Lagarde-Enval et le cabinet médical au Lonzac et enfin la présence d'un Centre Hospitalier à Tulle apparaissent comme des leviers essentiels pour espérer maîtriser les évolutions à venir. Il s'agit là d'un maillage intéressant du territoire en termes de structures de regroupement qui offrent des perspectives d'accueil pour de nouveaux professionnels de santé.

Toutefois, au niveau de la Ville de Tulle, une analyse plus fine de l'évolution de l'offre de santé démontre une situation devenue préoccupante. En effet, en 2013 la Ville comptait 15 médecins généralistes en activité pour 15 838 habitants soit un ratio de 100 médecins pour 100 000 habitants. En 2019, ils ne sont plus que 10 pour une population de 15 000 habitants, soit un ratio de 65,87 médecins pour 100 000 habitants (90 en France Hexagonale et 99 en nouvelle Aquitaine). Cette situation risque de s'aggraver avec le futur départ à la retraite de plusieurs médecins.

Par ailleurs, le métier de médecin généraliste est en évolution et les professionnels ont tendance à rechercher des conditions d'exercice partagées. Si les maisons de santé pluridisciplinaires apportent des réponses satisfaisantes, il apparaît que certains professionnels souhaitent exercer dans le cadre d'une activité salariée.

- **L'accès à l'enseignement supérieur**

Tulle Agglo et la ville de Tulle travaillent depuis près de 4 ans sur le maintien de l'offre en enseignement supérieur sur le territoire et la valorisation d'une identité universitaire. Cette démarche se traduit par la création d'un campus universitaire sur une friche industrielle tulliste dont l'objectif principal est de réunir sur un même site les étudiants et leur offrir un cadre de travail adapté (restaurant universitaire, bibliothèque universitaire,).

Il s'avère toutefois que, malgré de nombreuses filières représentées, la diversité de l'offre reste insuffisante sur le territoire. Beaucoup de jeunes, pour des raisons financières, pour des problèmes de mobilité, par manque de maturité ..., n'accèdent pas à l'enseignement supérieur. Le taux de diplômés du supérieur est d'ailleurs inférieur à la moyenne régionale (22,3% contre 26%).

Deux enquêtes menées, l'une en 2019 auprès des jeunes de la Mission locale, l'autre en 2020 auprès, confirment ces constats. Le premier frein à la poursuite d'études supérieures reste le motif financier pour 61% des répondants. L'offre de formation limitée sur le territoire se positionne également comme second élément déterminant, avec 30% des élèves sondés qui la considère comme insuffisante pour accomplir leur projet d'études sur l'agglomération.

- **Lieu de rencontre, espace de loisirs**

La grande campagne de concertation, engagée pendant 6 mois en 2019 par la Ville de Tulle, a permis de consulter les citoyens de Tulle et de son agglomération, toutes générations confondues (1 150 personnes). Parmi les différents thèmes abordés, une même voix s'est fait entendre sur la question des loisirs.

Malgré la présence d'un théâtre national, d'une médiathèque, d'une ludothèque, d'une cinéma, d'une salle de musique actuelle unique en Corrèze (salle de concert), de bars, d'une discothèque, d'un monde associatif très actif et diversifié et de nombreux clubs de sport bien équipés (terrains de foot, de rugby, basket, hand-ball ... et city stade) et une programmation événementielle assez diversifiée et étalée annuellement (cf Diagnostic VE2A), adolescents, étudiants, parents et grands-parents ont exprimé un même constat, la ville manque :

- De lieux de rencontre pour les jeunes : un espace central, abrité et gratuit, offrant quelques commodités, pour attendre le bus (en sortant de cours) ou se réunir les mercredi après-midi

- D'espaces de loisirs tels que bowling, escape game, laser game Ou plus intergénérationnels afin de retenir les citoyens de tous les âges sur Tulle et éviter l'évasion dans d'autres villes plus attractives en termes d'activités de loisirs.
- D'animation et d'évènements festifs

Forces et faiblesses de l'axe 5

Axe 5 : Forces	Axe 5 : Faiblesses
Culture et patrimoine	
<ul style="list-style-type: none"> - Des collections à exposer - Des savoir-faire locaux à valoriser 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation qui ne cesse de baisser au fil des années - Difficulté d'assurer l'ouverture de plusieurs sites par manque de moyens humains
Santé	
<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un centre Hospitalier - Présence de plusieurs structures de regroupement de professionnels de santé sur le territoire de Tulle aggro (deux MSP, 1 maison médicale privée et plusieurs structures communales) 	<ul style="list-style-type: none"> - Médecins généralistes d'une même génération proches du départ à la retraite - Une population vieillissante exigeant plus de besoins en soins médicaux - Un territoire peu attractif pour ce métier - Manque de communication/valorisation
Accès à l'enseignement supérieur	
<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de vie, sécurité - Coût de la vie abordable (loyer faible) - Une offre de formation relativement importante sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Des étudiants répartis sur différents sites ne bénéficiant pas d'une structure d'accueil mutualisée - Offre de formation restant insuffisante et pas assez diversifiée - Manque de communication/valorisation
Loisirs	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux équipements de loisirs ou attrait à la culture et au sport - Un très important réseau associatif - Un environnement proche offrant de nombreuses activités « nature » 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'un espace de loisirs dans l'air du temps - Manque de lieux de rencontre - Manque de communication sur l'évènementiel - Une programmation sur de l'évènementiel pas suffisamment diversifiée pour répondre à toutes les attentes

Objectifs de l'axe 5

MUSEE

- Doter la ville d'un musée unique dans un bâtiment adapté et fonctionnel, à la fois dépositaire des collections des anciens musées mais aussi du nouveau
- Améliorer la conservation des collections
- Redynamiser le centre ancien
- Augmenter l'attractivité touristique du territoire

SANTE

- Lutter contre la désertification médicale
- Développer une structuration et une coordination locale permettant le maintien de l'offre de soins et la facilitation de l'accès aux soins
- Répondre à l'évolution du métier de médecin généraliste, certains d'entre eux souhaitant exercer dans le cadre d'une activité salariée

ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Créer un campus universitaire par la mutualisation des espaces pour faire de Tulle une ville étudiante « identifiée »
- Stabiliser les formations existantes voir offrir des formations nouvelles, plus diversifiées
- Permettre l'accès à l'enseignement supérieur à tous les publics
- Lutter contre les problèmes de mobilité, les freins financiers qui bloquent le passage aux études supérieures, la reprise d'études ou la reconversion
- Créer des nouvelles synergies entre les mondes de l'économie et de la formation
- Communiquer pour rendre attractive l'offre de formation et d'enseignement supérieur
- Revitaliser un quartier du centre-ville

LOISIRS

- Cibler un site pouvant répondre aux attentes des citoyens en termes de loisirs/ trouver des porteurs de projet

❖ CONCLUSION

Si le diagnostic est resserré principalement sur la ville de Tulle, il n'en reste pas moins que certaines études réalisées à l'échelle de l'agglomération ont montré que les enjeux de la ville centre pouvaient être souvent proches de ceux des communes de Tulle Agglo, notamment pour certains bourgs-structurants. Elles ont également démontré que la ville centre, par ses équipements et services, répondent aux besoins de tous les habitants de l'agglomération et ne peuvent être dupliqués dans toutes les communes du territoire.

Force est cependant de reconnaître que la ville de Tulle doit transformer son image, sa forme urbaine et travailler sur son attractivité résidentielle et commerciale au travers d'actions menées sur les 5 axes ACV et dans le cadre d'une stratégie globale définie au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Les bourgs-structurants ne souffrent pas tous des mêmes problématiques et surtout à des échelles moindres selon leur situation géographique, leur configuration et leur politique d'aménagement. Cornil, Corrèze, Laguenne et Sainte-Fortunade sont les 4 centre-bourgs identifiés rencontrant des difficultés exigeant des actions fortes, celles-ci se concentrant plus particulièrement sur les axes 1 (habitat) et 2 (développement commercial).

La stratégie de redynamisation est ainsi annoncée :

- un périmètre d'intervention plus large qu'initialement prévu dont l'échelle territoriale se verra renforcée par l'étude récemment lancée sur la révision complète du SCOT de Tulle Agglo
- des actions fortes à conduire sur tous les axes ACV

De fait, les champs d'actions et les leviers nécessaires pour les engager sont désormais définis menant ainsi à la proposition de la mise en place d'une Opération de revitalisation de territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), et matérialisée par cette dite convention intégrant les partenaires signataires susmentionnés.

En effet, l'ORT a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. Elle est, en outre, porteuse d'effets juridiques et fiscaux immédiats et concrets sur les secteurs d'intervention établis.

A cette fin, un périmètre de stratégie territoriale et des secteurs d'intervention ont été délimités en vue de déployer la stratégie de redynamisation :

- le **périmètre de stratégie territoriale** correspond à celui de la communauté d'agglomération du bassin de Tulle
- les **secteurs d'intervention**, multisites, ont été localisés et définis sur la ville centre et 4 bourgs structurants

Article 2. Stratégie de redynamisation - Réponse aux conclusions du diagnostic

⇒ La stratégie globale

Tulle Agglo est une des plus petites communautés d'agglomération du territoire national. Forte de 43 communes avec 45 000 habitants, et d'une ville centre, préfecture de département peuplée de 15 000 habitants, elle conserve un caractère plutôt rural, la majorité des communes membres comptant moins de 1000 habitants. Dès lors, le développement du territoire doit composer avec ces disparités et aspirer à conforter l'attractivité et le dynamisme de la ville centre afin que ceux-ci se diffusent sur l'ensemble du territoire. Un territoire comme celui du Pays de Tulle ne pourra assurer son développement sans une ville centre attractive, dynamique sur le plan économique et commercial, et disposant des services essentiels à la vie quotidienne.

Consciente de ces enjeux, Tulle Agglo s'inscrit dans cette démarche stratégique qui vise à accompagner le développement de la ville centre, en maintenant sa cohésion territoriale et en veillant à préserver les équilibres de développement entre chaque commune :

- déploiement et renforcement de ses services (culture, petite enfance, mobilité, sports,...) sur la ville centre mais également sur les bourgs structurants
- participation financière sur les politiques publiques municipales
- dispositifs d'intervention concertés et coordonnés.

Cohésion et équilibre, deux mots qui guideront la stratégie du dispositif « Action Cœur de Ville ».

Par sa configuration, la ville de Tulle s'étire et s'étend le long de la rivière, les quartiers, les rues et avenues se succédant, sans souvent d'identification réelle de leur fonction.

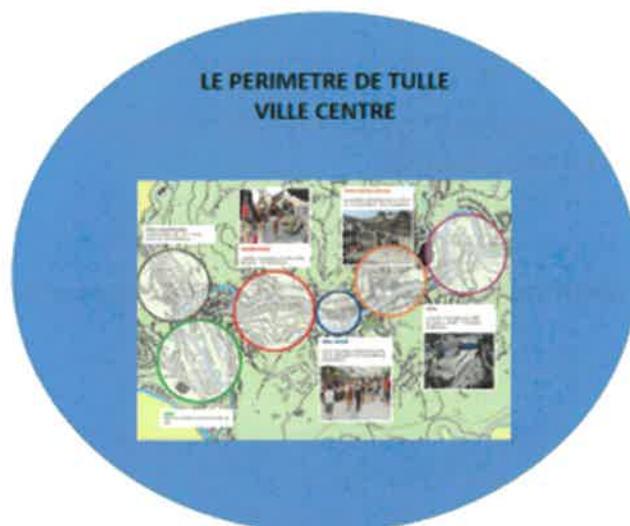
En effet, à la question posée aux citoyens : « Où se trouve le centre-ville à Tulle ? », les réponses sont loin d'être unanimes. Certains le localisent dans le secteur du Trech – centre ancien de la ville –, d'autres avenue Victor Hugo – l'avenue commerçante de la ville –, d'autres enfin quartier de la Gare – secteur identifié comme « dynamique » –.

Face à ce constat, il a été décidé de :

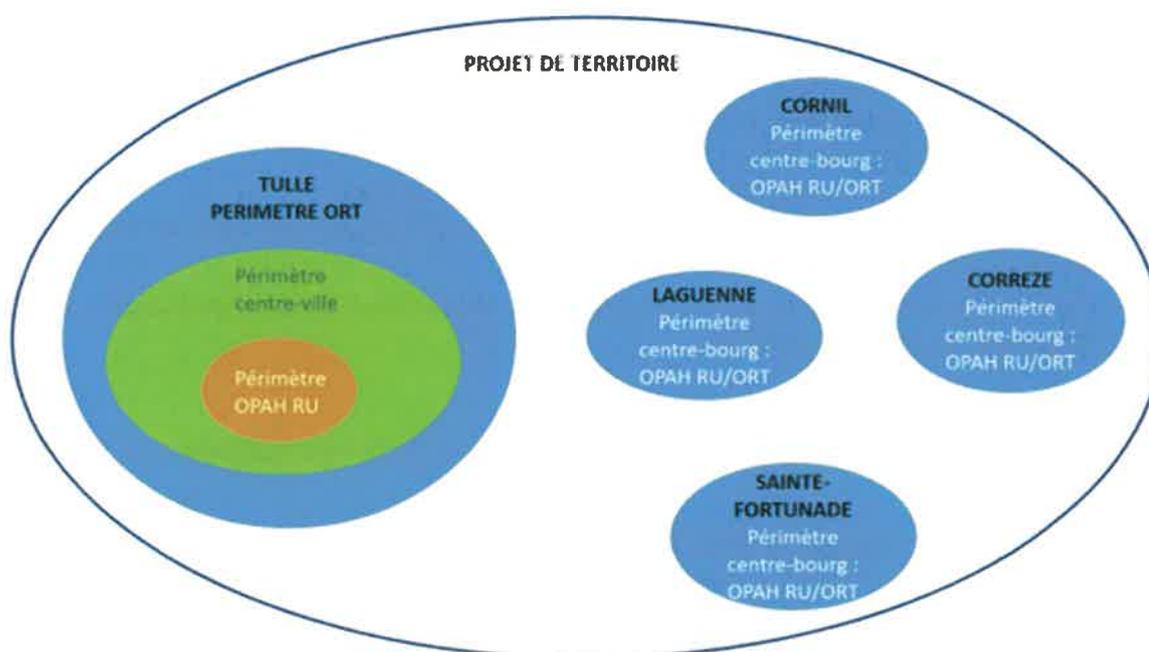
- créer un périmètre centre-ville regroupant ces 3 pôles, identifiable et identifié par des aménagements urbains et des ambiances spécifiques,
- renforcer certains quartiers dans leurs fonctions et usages, en dehors de ce périmètre centre-ville : quartiers de Souillac et de Citéa notamment
- ne pas négliger les quartiers résidentiels bordant le périmètre centre-ville et de fait, les intégrer également en secteur d'intervention ORT
- intervenir sur certains centre-bourgs structurants présentant des difficultés plus fortes afin d'apporter un équilibre entre grande et petites centralités.

⇒ Le périmètre

A la signature de la convention cadre action cœur de ville, le périmètre d'intervention – potentiellement futur périmètre ORT – concernait exclusivement la ville de Tulle et plus spécifiquement la « ville centre ».



Une des premières réponses aux diagnostics a été de proposer un nouveau périmètre, à l'échelle territoriale, et surtout de définir des secteurs d'intervention ORT finalement multisites.



Un périmètre de stratégie territoriale : Tulle Agglo

Pour la commune de Tulle :

- Un secteur d'intervention ORT sensiblement identique à celui pressenti mais dont les limites sont précisées à la rue, qui englobe l'ancien site de la Manufacture, le quartier de la gare, l'avenue Victor Hugo, la rue Jean Jaurès, le quartier ancien (Trech) et Citéa.

- Un périmètre définissant le centre-ville de demain, identifié et identifiable, plus restreint que celui de l'ORT : du Trech à la gare, la Corrèze, fil conducteur du centre-ville
- Un périmètre OPAH RU, plus réduit, au sein du « futur centre-ville »

Pour les 4 bourgs-structurants identifiés : le périmètre OPAH RU défini sur leur centre-bourg vaut également secteur d'intervention ORT.

⇒ La stratégie de redynamisation ORT déclinée par axes et objectifs

AXE 1 ORT : Habitat

L'habitat est un enjeu majeur pour le territoire et les centralités. Le diagnostic établi dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle habitat et du PLH sur le territoire de Tulle Agglo a révélé les atouts et les faiblesses mais également les enjeux prioritaires sur lesquels la puissance publique doit intervenir au plus vite.

Une OPAH de droit commun et une OPAH RU multisites (Tulle, Cornil, Corrèze, Laguenne et Sainte-Fortunade) vont donc être mises en place à compter du premier trimestre 2021 pour une durée de 5 ans (cf conventions OPAH-OPAH RU annexées) ainsi que des fiches actions au titre du nouveau PLH.

ORT Tulle Agglo

Dans le cadre de l'OPAH de droit commun, les objectifs sont les suivants :

- Inciter la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique
- Adapter l'habitat à la perte d'autonomie
- Intervenir sur la résorption de l'habitat indigne et dégradé
- Inciter la mise en location d'un bien vacant avec travaux afin que les propriétaires bailleurs réhabilitent leur bien
- Accompagner les primo-accédants dans l'ancien ou d'un bien vacant avec travaux
- Améliorer le patrimoine ancien

Le Programme Local de l'Habitat, quant à lui, oriente sa stratégie vers 4 grands axes à compter de 2021 :

- **Axe 1** : équilibrer l'offre de logements à l'échelle du territoire par :
 - La maîtrise de la production neuve afin de revaloriser le marché immobilier
 - La mise en place d'une stratégie foncière de long-terme pour assurer la cohérence du développement urbain
 - Une meilleure répartition de l'offre locative sociale publique sur le territoire
 - Une meilleure répartition et diversification de l'offre locative privée sur le territoire
 - Une diversification et une amélioration de l'offre de logements dans le cœur de ville de Tulle
- **Axe 2** : reconquérir l'attractivité du bâti ancien. Cette reconquête se fera par :
 - L'accompagnement des ménages dans leurs projets d'acquisition et de réhabilitation en cœurs de ville, de bourgs et de villages

- La mise en place d'une politique ambitieuse de reconquête des logements vacants du parc privé et du parc social
 - L'accompagnement des propriétaires dans la transition énergétique de leurs logements
 - La mise en œuvre des moyens de lutte contre l'habitat indigne
 - La connaissance et l'accompagnement des copropriétés
- **Axe 3** : accompagner les publics spécifiques en répondant à leurs besoins en
- Favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées par une adaptation de leurs logements
 - Soutenant les initiatives de logement adapté pour les personnes âgées et/ou handicapées
 - Mobilisant un parc existant pour faciliter le logement des jeunes
 - Poursuivant la politique d'amélioration des conditions de vie des gens du voyage
- **Axe 4** : animer la stratégie territoriale de l'habitat par
- La mise en place des moyens de connaissance, de suivi et d'évaluation des dynamiques en matière d'habitat
 - Le renforcement des instances partenariales pour l'animation et la mise en œuvre du Programme local de l'habitat

ORT Tulle

Concernant l'OPAH RU de Tulle, les objectifs sont les mêmes que sur le reste du territoire de Tulle agglomération. Les enjeux sur ce périmètre restent cependant plus importants eu égard au diagnostic réalisé : des objectifs complémentaires ont donc été ciblés et des outils proposés en vue d'actionner plus fortement l'incitatif ou le coercitif.

Un cœur revitalisé, attractif, aéré et désirable : une priorité pour la ville qui vise à redresser le marché immobilier. La réduction de la vacance est l'un des objectifs majeurs pour y répondre et mobilisera plusieurs leviers :

- La reconquête de 300 logements vacants par la revitalisation du cœur de ville
- La disparition de 200 logements par fusion
- La démolition de 400 logements pour lutter contre la vacance du parc locatif social

Les moyens d'y parvenir passeront par :

- L'incitation à l'accession d'un bien vacant avec travaux pour attirer les propriétaires occupants en centre-ville
- La fusion de petits logements (pour des projets portés par des propriétaires occupants)
- L'incitation des propriétaires à ravalier leurs façades
- L'expérimentation de la Maison à 1€ avec travaux
- La mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)
- La mise en place du permis de louer
- La mise en place du permis de diviser
- La mise en œuvre d'opérations de renouvellement urbain

ORT Cornil, Corrèze, Laguenne et Sainte-Fortunade

Ces quatre bourgs structurants s'engagent également dans une OPAH RU, le périmètre défini d'intervention valant périmètre ORT. Outre les objectifs ciblés dans le cadre de l'OPAH de droit commun, les 4 communes souhaitent :

- Lutter contre la vacance
- Lutter contre l'habitat dégradé
- Inciter les propriétaires à ravalement leur façade
- Engager des opérations de renouvellement urbain

AXE 2 ORT : Développement économique et commercial

La stratégie sur le volet économique et commercial ne peut être engagée sans tenir compte de la crise sanitaire dont l'impact est difficilement mesurable en cette période très incertaine.

- ⇒ Objectif 1 : avoir une appréciation objective des impacts de la crise sur l'appareil commercial du centre-ville de Tulle et des centre-bourgs du territoire afin d'une part, de disposer d'une image des fragilités existantes et de leur évolution possible et d'autre part, d'adapter la politique d'intervention
- ⇒ Objectif 2 : nommer un manager de commerce de centre-ville sur Tulle afin de développer des actions d'animation et de promotion auprès des commerçants, renforcer leur accompagnement ...
- ⇒ Objectif 3 : créer un observatoire du commerce sur Tulle qui sera piloté et animé par le manager de centre-ville.

ORT Tulle Agglo

Les grandes orientations stratégiques pressenties ci-dessous pourront être revues selon les résultats débouchant de l'objectif 1 :

- Renforcer les centralités : Tulle et les bourgs structurants bénéficieront d'un accompagnement différent (aides plus musclées)
- Concentrer les activités où se concentre le flux : secteurs précis accompagnés
- Aider le petit commerce de proximité dans les communes rurales
- Développer l'innovation numérique sur le territoire
- Encourager la transmission d'activités
- Favoriser la création sur le territoire
- Diminuer la vacance commerciale par la réduction des zones de chalandise et par la lutte contre la dévitalisation commerciale

ORT Tulle

Objectifs 2 et 3

ORT Cornil

La commune de Cornil, dans le cadre d'action cœur de bourg, a engagé une étude en vue de la revitalisation de son centre-bourg (en cours). Elle souhaite, au travers de cette démarche, bénéficier d'un plan d'actions afin de :

- Créer une centralité de cœur de bourg (place de la Mairie)
- Maintenir les commerces existants et les centraliser en cœur de bourg
- Favoriser leur développement et inciter l'installation de nouveaux commerces
- Proposer des actions directes et indirectes pour atteindre ces objectifs au travers d'une stratégie globale (maîtrise foncière, espaces de vie et aménagement urbain, liaisons entre les diverses fonctions très éclatées, animations ...)

ORT Laguenne-Avalouze

La commune de Laguenne souhaite renforcer l'offre commerciale sur sa commune en valorisant son patrimoine foncier vacant.

ORT Corrèze

La commune de Corrèze souhaite travailler sur la redynamisation de son centre-bourg par une étude prochaine sur cette thématique et par la création d'un équipement propice à l'attractivité commerciale de centre-bourg.

AXE 3 ORT : Accessibilité, mobilité et connexions

ORT Tulle Agglo

Tulle Agglo réfléchit à développer des nouveaux modes de mobilité sur l'ensemble de son territoire (auto-partage, covoiturage, location de vélos....)

ORT Tulle

L'axe 3 représente un enjeu majeur pour la ville de Tulle. Les objectifs principaux portent sur :

- La nécessité de répondre aux exigences de la loi notamment pour l'accessibilité PMR
- La définition d'une nouvelle politique de stationnement :
 - Réduire la place de la voiture sur voirie en centre-ville
 - Créer des parkings de proximité et parkings relais pour répondre à l'objectif 1 et anticiper l'arrivée de nouveaux employés et résidents en centre-ville
 - Proposer une nouvelle politique tarifaire pour favoriser la rotation des véhicules et orienter les conducteurs vers les zones de stationnement adaptées à leurs usages en ville (pendulaires, résidents, arrêts de courte durée)
 - Poursuivre le barriérage, la sécurisation et la modernisation des parkings silo existants et les mettre en accès payant
 - Proposer une signalétique spécifique pour les parkings : directionnelle et informative sur le nombre de places restantes
- La prévision d'aménager des pistes cyclables lors de chaque aménagement urbain afin de relier l'Auzelou à la gare voire au-delà (communes connexes) en passant par le centre-ville

- La création de nouvelles lignes de bus pour desservir les collines et essayer d'augmenter le cadencement de la ligne centre-ville.

ORT Laguenne-Avalouze

La commune de Laguenne souhaite travailler sur les liaisons douces : création d'une piste cyclable/piétonne, prolongement d'un parcours santé.

AXE 4 ORT : Formes urbaines, espace public et patrimoine

ORT Tulle

La commune de Tulle souhaite définir un nouveau périmètre centre-ville qui pourra être identifié comme tel par tous les usagers de la ville. Il regroupera 3 pôles aujourd'hui distincts et quasi-monofonctionnels, impliquant ainsi des interventions en termes d'aménagement sur une importante surface urbaine. Le projet est, de fait, ambitieux et devra s'étaler sur de nombreuses années. Des priorités ont donc été données et une stratégie choisie pour les 6 prochaines années.

- ⇒ Afin de garantir une identité à ce futur centre-ville ainsi qu'une ligne directrice sur la durée, une même maîtrise d'œuvre, par le biais d'un accord-cadre, interviendra pendant les 6 prochaines années sur ce dit périmètre.
- ⇒ Des secteurs à aménager prioritairement en raison d'invariants ou d'urgence :
 - Le quartier du Trech se démarque par sa richesse patrimoniale et sa vocation culturelle marquée et renforcée par le projet de Musée. Les espaces urbains, trop minéraux et stationnés, doivent donc accompagner cette ambiance affirmée par leur requalification.
 - L'avenue Victor Hugo, commerçante sur un important linéaire, touchée par un taux de vacance élevé mais également très circulée, présente des aménagements urbains vétustes et inadaptés à sa vocation. L'objectif est donc de redynamiser ce secteur par de la mise en scène urbaine, en favorisant les modes doux et la végétalisation. Ainsi, elle ne constituera plus un « tuyau » mais un espace de destination plurifonctionnel, habitable et accueillant.
 - La création d'un parc urbain soit par le réaménagement d'un ou plusieurs lieux existants trop confidentiels soit par l'appropriation d'espaces utilisés à ce jour à d'autres usages en cœur de ville (Places Gambetta, Brigouleix ..)
- ⇒ Accompagner la transformation de la ville par une signalétique adaptée. Cette signalétique devra guider et donner envie d'entrer en centre-ville pour inciter sa fréquentation, guider vers les parkings principaux, favoriser la déambulation à pied en intégrant aux parcours piétons la notion de durée, inciter la découverte du patrimoine, des curiosités et panoramas qu'offrent la ville ...

ORT Laguenne-Avalouze et Sainte-Fortunade

La commune de Laguenne-Avalouze et de Sainte-Fortunade souhaitent proposer des aménagements urbains de qualité par la création de parc ou d'espaces de vie animés.

AXE 5 ORT: Accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

La Ville de Tulle et Tulle Agglo se sont engagées à répondre aux différents besoins identifiés durant ces dernières années et œuvrent dès à présent sur l'ouverture d'équipements publics nouveaux ou la réhabilitation de bâtiments communaux :

- La création d'un campus universitaire complété par un campus connecté à compter de septembre 2021
- L'achat d'un bâtiment patrimonial pour l'aménagement d'un musée réunissant l'ensemble des collections, Cité de l'accordéon et des savoir-faire tullistes
- L'ouverture d'un centre municipal de santé
- L'acquisition d'un bâtiment emblématique de la ville vacant faisant l'objet d'une étude de programmation orientée vers l'offre de loisirs
- La volonté de créer une maison des services, réunissant des compétences transversales ou complémentaires, visant l'objectif « du guichet unique ».
- La réhabilitation de la Mairie de Tulle (plusieurs tranches)

ORT Corrèze

La commune de Corrèze souhaite proposer des équipements publics répondant aux règles d'accessibilité, moins consommateurs d'énergie et modernisés.

Article 3. Les dynamiques en cours : mise en œuvre des actions mûres

Bilan de la mise en œuvre des actions mûres :

3.1. Actions mûres engagées, état d'avancement

NUMERO ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	NOM DE L'ACTION	AXES DE RATTACHEMENT	DESCRIPTION	ETAT D'AVANCEMENT
AM 6.1	Commune de Tulle	Aménagement et embellissement des berges de la rivière Corrèze tranche Confinsouza exercice 2018 - Tulle	Axes 3 et 5	Transformer les berges de la rivière pour en faire un élément d'attractivité. Favoriser les cheminements piétons et cyclistes. Implantation de zones à vitesse réduite et modernisation de l'éclairage public (qualitatif et économie d'énergie).	Travaux inaugurés octobre 2020
AM 6.2	Commune de Tulle	Programme réaménagement urbain multirisques - Tulle	Axes 3, 4 et 5	Requalification des espaces de stationnement: création d'espaces sécurisés de circulation et de stationnement; sécurisation aux abords des bâtiments scolaires. Afin de favoriser le développement de l'offre de formation universitaire proposée à Tulle, un large partenariat institutionnel s'est engagé à créer un campus universitaire dans le quartier de Souilhac, sur l'ancien site de la Manufacture d'armes. Cette action est portée par Tulle Agglo. La commune de Tulle intervient dans le cadre de l'aménagement urbain environnant ce site notamment par la requalification des espaces de stationnement et de cheminement, l'intégration architecturale du projet dans le quartier et le traitement paysager des espaces publics.	Tranche 1 terminée.
AM 6.3	Commune de Tulle	Aménagement des espaces urbains dans le cadre de la construction du campus universitaire - Tulle	Axes 3, 4 et 5	Améliorer l'accessibilité aux équipements publics; sécuriser l'espace public; lutter contre les incivilités engendrant des coûts de réparation importants.	La finalisation du chantier prévue début 2021.
AM 6.4	Tulle Agglo	Travaux de mise aux normes et de sécurisation des parkings de la médiathèque et de la maison des enfants- Tulle	Axes 3 et 5	Faciliter le stationnement des véhicules sur la zone économique; développer le covoiturage et l'utilisation des transports en commun.	Travaux terminés
AM 6.5	Tulle Agglo	Aménagement d'une aire de covoiturage sur la zone de la Montane - Tulle Agglo	Axe 3	Animation de la réflexion, détermination des objectifs, des partenariats, de la stratégie d'intervention, de la production de documents conventionnels en phase d'initialisation; mise en œuvre et suivi des actions, animation du partenariat, concertation, communication, suivi, bilan et évaluation.	Travaux terminés
AM 6.6	Commune de Tulle	Installation d'un chef de projet cœur de ville	Axe 2		En poste

NUMERO ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	NOM DE L'ACTION	AXES DE RATTACHEMENT	DESCRIPTION	ETAT D'AVANCEMENT
AM 6.7	Polygone	Réhabilitation d'un immeuble vacant de centre-ville pour une offre de logements sociaux - 27 rue Jean Jaurès - Tulle	Axes 1 et 4	Lutter contre la vacance; réhabiliter un immeuble ancien; créer du logement de qualité en assurant une mixité sociale; attirer des habitants dans une rue piétonne.	Travaux commencés second semestre 2020 - Livraison prévue 1er trimestre 2022
AM 6.8	Polygone	Opération de restauration immobilière sise 32 rue d'Alveitge - Tulle	Axes 1 et 4	Lutter contre l'habitat insalubre; Réhabiliter un îlot dégradé; Créer une nouvelle offre de logement attractive; Valoriser l'une des rues du centre-ville; Renforcer les liens sociaux.	Chantier en cours- Livraison prévue fin 2020-début 2021
AM 6.11	Agglo de Tulle	Création d'une SEM "ENReze" pour le développement des énergies renouvelables - Tulle Agglo	Axe transition énergétique et environnementale	La SEM a pour objectif d'accompagner financièrement et techniquement des projets d'installation de chaufferies biomasses ou de réseaux de chaleur à destination prioritairement d'établissements publics.	Sem créée et statuts signés le 21/09/2019. La SEM ENReze est opérationnelle
AM 6.12	Commune de Tulle	Musée de la cité des accordéons et des patrimoines de Tulle	Axes 4 et 5	La ville de Tulle a acquis l'ancienne Banque de France pour réunir les collections de 3 musées situés sur 3 sites différents qui ne répondent plus aux normes. Elle souhaite ainsi valoriser les savoirs-faire exposés : l'accordéon, les armes et le point de dentelle de Tulle.	Travaux engagés en novembre 2020
AM 6.13	Coritech	Les Bains douches numériques de Tulle	Axe recours au numérique	Lieu dédié à l'accompagnement de chacun, par un animateur, vers la transformation numérique et tiers lieu destiné à tous favorisant les rencontres entre les acteurs (coworking, ateliers, débats, conférences, mise à disposition de matériel).	Espace inauguré le 14/11/2019
AM 6.14	Commune de Tulle	Création d'un centre de santé municipal à Tulle - AMO pour répondre à un appel à candidature de l'ARS	Axe 5	Le nombre de médecins généralistes diminue sans cesse sur Tulle. Afin de lutter contre la dégradation de l'offre de santé et répondre à l'évolution du métier de médecin généraliste, la ville de Tulle a décidé de créer un centre de santé municipal. A ce titre, la ville a sollicité un apport en termes d'expertise pour préciser la qualité du projet déjà en cours d'élaboration, le compléter et l'amender en vue de la réponse à l'appel à candidature de l'ARS fin septembre.	Mission d'Accanitis terminée. 75 000€ de subvention attribués suite à l'appel à projet de l'ARS. Ouverture de la maison de santé aux patients le 13/01/2020

NUMERO ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	NOM DE L'ACTION	AXES DE RATTACHEMENT	DESCRIPTION	ETAT D'AVANCEMENT
AM 6.15	Commune de Tulle	La Bourse aux projets - Tulle	Axe 4-Animation du cœur de ville	<p>Lancement d'un « concours » consistant à faire travailler les collégiens et lycéens scolarisés dans un établissement scolaire de la ville de Tulle sur un projet, en choisissant une thématique (3 au choix), un lieu dans la ville et un projet (4 au choix) proposés dans le règlement. Le lauréat sera accompagné des services municipaux – service jeunesse –</p> <p>Tranche 1 : L'hôtel de Ville est un établissement de type W et de 5ème catégorie comprenant 4 niveaux de bureaux, une salle des mariages et de réunion du conseil municipal développés sur une surface globale de plancher de 1920 m².</p> <p>Seul le rez de chaussée est accessible aux personnes à mobilité réduite depuis 2017 avec un accueil unique.</p> <p>Les travaux consistent à réaménager le 1er étage par la rénovation de la salle du conseil, la création d'une salle des mariages et assurer leur accessibilité PMR, à rénover la cage d'escalier et à changer les menuiseries.</p> <p>Tranche 2 : réhabilitation des bureaux du 3ème étage et installation d'un chauffage central</p> <p>La SNCF disposait d'un terrain inutilisé situé dans un quartier attractif en entrée de ville (quartier de la gare et de la médiathèque).</p> <p>Dans le cadre de sa politique de mise en œuvre des déplacements doux et alternatifs, la ville de Tulle souhaitait proposer un parking relais aux usagers sur un site stratégique.</p> <p>D'une capacité de 20 places, ce parking est également équipé d'une borne de recharge destinée aux véhicules électriques.</p>	SAISON 1 annulée : les équipes candidates n'ont pas pu travailler sur leur projet en raison du COVID. Pas de remises de projet. SAISON 2 va être lancée pour l'année scolaire 2020-2021.
AM 6.16	Commune de Tulle	Rénovation de l'Hôtel de Ville de Tulle - Tranches 1 et 2	Axe 5		<p>Tranche 1 : travaux achevés et rénovation inaugurée le 30/01/2020</p> <p>Tranche 2 : projet conception en cours</p>
AM 6.17	Commune de Tulle	Parking de covoiturage Winston Churchill/Lucien Sampaix - Tulle	Axe 3- Développement durable		Travaux terminés

3.2. Actions mûres non engagées mais financées (calendrier prévisionnel)

NUMERO FICHE	MAITRE D'OUVRAGE	NOM DE L'ACTION	AXES DE RATTACHEMENT	OBJECTIFS	COMMENTAIRES
AM 6.30	Tulle Agglo	OPAH RU Action cœur de ville et Action cœur de bourgs et OPAH DC sur le territoire de Tulle Agglo	Axes 1, 2 et 3	Mise en place d'une OPAH- OPAH RU afin d'accompagner par de l'ingénierie et des financements incitatifs les propriétaires privés dans leur projet de rénovation de leur habitat. En OPAH RU, le volet coercitif sera également activé sur certains sites ciblés.	Démarrage de l'animation premier trimestre 2021
AM 6.32	TULLE	Définition de la signalétique urbaine de la ville de Tulle	Axes 1 à 5	Proposition d'un nouveau plan de jalonnement qui doit accompagner les aménagements urbains, l'identité urbaine et valoriser la ville pour favoriser sa fréquentation	Bureau d'études en cours de consultation
AM 6.42	TULLE	Recrutement d'un manager de centre ville	Axe 2	Développer des actions d'animation et de promotion auprès des commerçants et travailler sur la réaffirmation de l'intérêt d'une destination marchande Cœur de ville et l'encouragement de sa fréquentation	Recrutement avant le 31/12/2020

3.3. Actions mûres au plan de financement incomplet

ORT TULLE

LOCALISATION	NOM DE L'ACTION	AXES DE RATTACHEMENT	DESRIPTIF	COMMENTAIRES
Tulle Agglo	Projet de campus connecté Tulle Corrèze	Axe 5	Proposer l'accès à l'enseignement supérieur maniant la souplesse de l'enseignement à distance et le tutorat individuel et collectif pour tous afin de lutter principalement contre les contraintes financières et de mobilité. Au bout de 5 ans, l'objectif d'accueil est fixé à 45 étudiants.	Candidature déposée et dossier retenu. Ouverture du campus connecté prévu septembre 2021 Programmation 2020 Lancement des travaux juin 2021 Livraison fin 2022
TULLE	Opération immobilière 81 rue de la Barrière - Tulle	Axe 1	Projet d'acquisition amélioration par la réhabilitation de 2 logements collectifs de type T 3 de 70 et 80 m ² (1 PLUS et 1 PLA1)	Programmation 2020 Lancement des travaux juin 2021 Livraison fin 2022
TULLE	Opération immobilière 4-6 rue Saint Martial - Tulle	Axe 1	Projet d'acquisition amélioration par la réhabilitation de 3 logements collectifs de type T1 bis et 2 T2 de 38 et 51 m ² (2 PLUS et 1 PLA1)	Programmation 2020 Lancement des travaux juin 2021 Livraison fin 2022
TULLE	Opération immobilière 50 T-52 rue d'Alverge - Tulle	Axe 1	Projet d'acquisition amélioration par la réhabilitation de 5 logements collectifs de type 2 T1 bis et 3 T3 de 30 à 75 m ² (3 PLUS et 2 PLA1)	Programmation 2020 Lancement des travaux juin 2021 Livraison fin 2022
TULLE	Reconversion de l'ancien cinéma Le Palace - 106 avenue Victor Hugo - Tulle	Axes 1 et 2	Recherche de porteurs de projet pour réaliser un des 3 scénarii proposés par l'étude de marché et l'équipe de maîtrise d'œuvre	Acquisition en cours de finalisation par EPF Etudes de marché et de faisabilité en cours Pré-commercialisation sera à réaliser
TULLE	Programme immobilier mixte sur l'îlot Maison - 17-19-19bis rue Jean Jaurès - Tulle	Axes 1 et 2	Projet de démolition-reconstruction pour création d'une résidence jeunes actifs/étudiants	Acquisition en cours de finalisation par EPF Etude de faisabilité en cours par un porteur de projet
TULLE	Aménagement d'espaces urbains dans le quartier du Trech	Axes 1 à 5	Aménagement des places Maschat et Rooseveit/quartier du Trech	Maîtrise d'œuvre en cours de consultation sous forme d'un accord-cadre

NUMERO FICHE	LOCALISATION	NOM DE L'ACTION	AXES DE RATTACHEMENT	DESRIPTIF	COMMENTAIRES
AM.6.34	TULLE	Aménagement d'espaces urbains avenue Victor Hugo	Axes 1 à 5	Aménagement du carrefour Dunant et de l'avenue Victor Hugo	Maîtrise d'œuvre en cours de consultation sous forme d'un accord-cadre Concertation doit être menée avec les commerçants, habitants et usagers en parallèle Maîtrise d'œuvre en cours de consultation sous forme d'un accord-cadre Immeubles à acquérir Définir le projet d'aménagement/structuration
AM.6.35	TULLE	Réalisation des actions d'aménagement public inscrite dans le projet ACV	Axes 1 à 5	Expérimentation sur le périmètre du centre-ville : mobilité, réappropriation d'espaces publics	
AM.6.36	TULLE	Opération d'acquisition et de restructuration d'îlot	Axes 1, 2 et 4	Emprise foncière à acquérir du 44 au 52 avenue Victor Hugo	
AM.6.38	TULLE	Opération d'acquisition et de restructuration d'îlot	Axe 4	Opération de curetage 16 rue d'Alverge	Maîtrise foncière à engager
AM.6.39	TULLE	Opération immobilière (VIR)- Ancienne école de l'Alverge 51 rue Louis Mie	Axe 1	Projet de réhabilitation de l'ancienne école de l'Alverge pour la création de logements	Recherche opérateur Maîtrise foncière à engager et recherche d'un opérateur
AM.6.40	TULLE	Opération immobilière (VIR)- Immeuble 13 rue de la Barrière	Axe 1	Projet de réhabilitation pour la création de logements	Opération prévue en 2021
AM.6.41	TULLE	Réhabilitation du parking Gabriel Péri	Axe 3	Réhabilitation, sécurisation et mise en paiement du parking	
AM.6.43	Tulle Agglo	Création d'une maison de services sur Tulle	Axe 5	Réunir dans un même lieu, idéalement en centre-ville pour drainer du flux, des services aux compétences complémentaires et transversales. Proposer un guichet unique aux usagers.	Recherche des partenaires pour ensuite cibler un lieu adapté aux besoins Créé en 2019, il sera animé et piloté dès l'arrivée du manager de commerce centre-ville
AM.6.45	TULLE	Création d'un observatoire du commerce	Axe 2	Piloté et animé par le manager du centre-ville, il agira sur 3 grands axes : adapter et anticiper par la connaissance du tissu commercial, promouvoir le commerce et accompagner	
AM.6.46	TULLE	Création d'un parking à Souleite	Axe 3	Aménager un parking pour compenser la disparition des places de stationnement avenue Victor Hugo Aménager un parking pour répondre à différents besoins : la disparition des places de stationnement sur les places Maschat/Roosevelt et accueillir le personnel employé sur le secteur	Etude de faisabilité à lancer début 2021
AM.6.47	Tulle agglo	Création d'un parking communautaire à proximité de l'hôpital	Axe 3		Etude de faisabilité à lancer début 2021

ORT CORNIL, CORREZE, LAGUENNE ET SAINTE-FORTUNADE

NUMERO FICHE	LOCALISATION	NOM DE L'ACTION	AXES DE RATTACHEMENT	DESRIPTIF	COMMENTAIRES
CB.7.1	CORNIL	Etude en vue de la revitalisation de son centre-bourg	Axes 1 à 5	Etablir un plan d'actions afin de créer une centralité de cœur de bourg par le maintien et le développement des commerces	Bureau d'études en cours de consultation
CB.7.2	CORNIL	Redimensionner la salle polyvalente	Axe 5	Développer les activités socioculturelles	Etude en cours
CB.8.1	CORREZE	Etude de faisabilité pour la rénovation de la mairie et de la salle des fêtes et réalisation des travaux	Axe 5	Réhabiliter, moderniser, assurer l'accessibilité	Etude à lancer
CB.8.2	CORREZE	Etude de faisabilité pour la rénovation du foirail en halle et réalisation des travaux	Axes 2 et 5	Créer un espace abrité pour accueillir les marchés de producteur et organiser des festivités	Etude à lancer
CB.8.3	CORREZE	Etude portant sur l'attractivité de la cité médiévale	Axe 2	Proposer un plan d'actions sur les volets touristiques, commerciaux et artisanaux	Etude à lancer
CB.9.1	LAGUENNE	Aménagement du parc de la Salvanie	Axe 4	Aménagement du parc de la Salvanie ouvert au public et agrémentant le Château en cours de réhabilitation	Travaux d'aménagement prévus en 2023
CB.9.2	LAGUENNE	Prolongement du parcours santé	Axe 3 et 4	Prolonger le parcours santé jusqu'à Saint-Bonnet Avalouze et création d'un WC biosphère	Travaux d'aménagement prévus en 2021
CB.9.3	LAGUENNE	Création d'une liaison douce entre Laguenne et Tulle	Axe 3	Volonté de créer une liaison douce (piétonne/cyclable) entre deux communes limitrophes	Etude à lancer en 2021
CB.9.4	LAGUENNE	Réaménagement d'un local commercial	Axe 2	Local commercial vétuste appartenant à la commune : réhabilitation pour mise en location	Travaux de réhabilitation en 2021
CB.10.1	SAINTE-FORTUNADE	Requalification d'une place publique en cœur de bourg	Axes 2 et 4	Place occupée par les véhicules à réaménager pour modifier son usage en vue de redynamiser le commerce	Etude à lancer

Article 4. Définition des secteurs d'intervention

- 4.1. Liste des secteurs d'intervention, identification du centre-ville de la ville principale et justification opérationnelle
 - 4.1.1. Secteur d'intervention 1- ORT Tulle
Ce secteur correspond au centre-ville élargi de la ville de Tulle. Il intègre le périmètre du futur centre-ville de Tulle allant de la gare au Trech, la Corrèze comme fil conducteur. S'y inscrit également le périmètre de l'OPAH-RU mise en place à compter du 1^{er} janvier 2021.
 - 4.1.2. Secteurs d'interventions 2, 3, 4 et 5
Ces secteurs correspondent aux centres-bourgs des bourgs structurants de Cornil, Corrèze, Laguenne et Sainte-Fortunade.
Ils se superposent aux périmètres OPAH-RU instaurés dans les centres-bourgs de ces 4 communes à compter du 1^{er} janvier 2021.
- 4.2. Cartes de chacun des secteurs d'intervention (Annexe 2)

Article 5. Plan d'action prévisionnel global et détaillé

- 5.1. Plan d'action global (Annexe 3)
- 5.2. Calendrier détaillé du plan d'action (Annexe 4)

Article 6. Objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des projets

Le suivi et l'évaluation des projets sont assurés grâce à des points d'étapes réguliers de deux types :

- Un état d'avancement déclaratif simple, sous forme d'un suivi mensuel des fiches actions et portant sur la mise en œuvre effective du programme ACV.
- Un état d'avancement trimestriel soumis au comité de projet et transmis pour information au comité régional.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats, sera présenté au comité de projet.

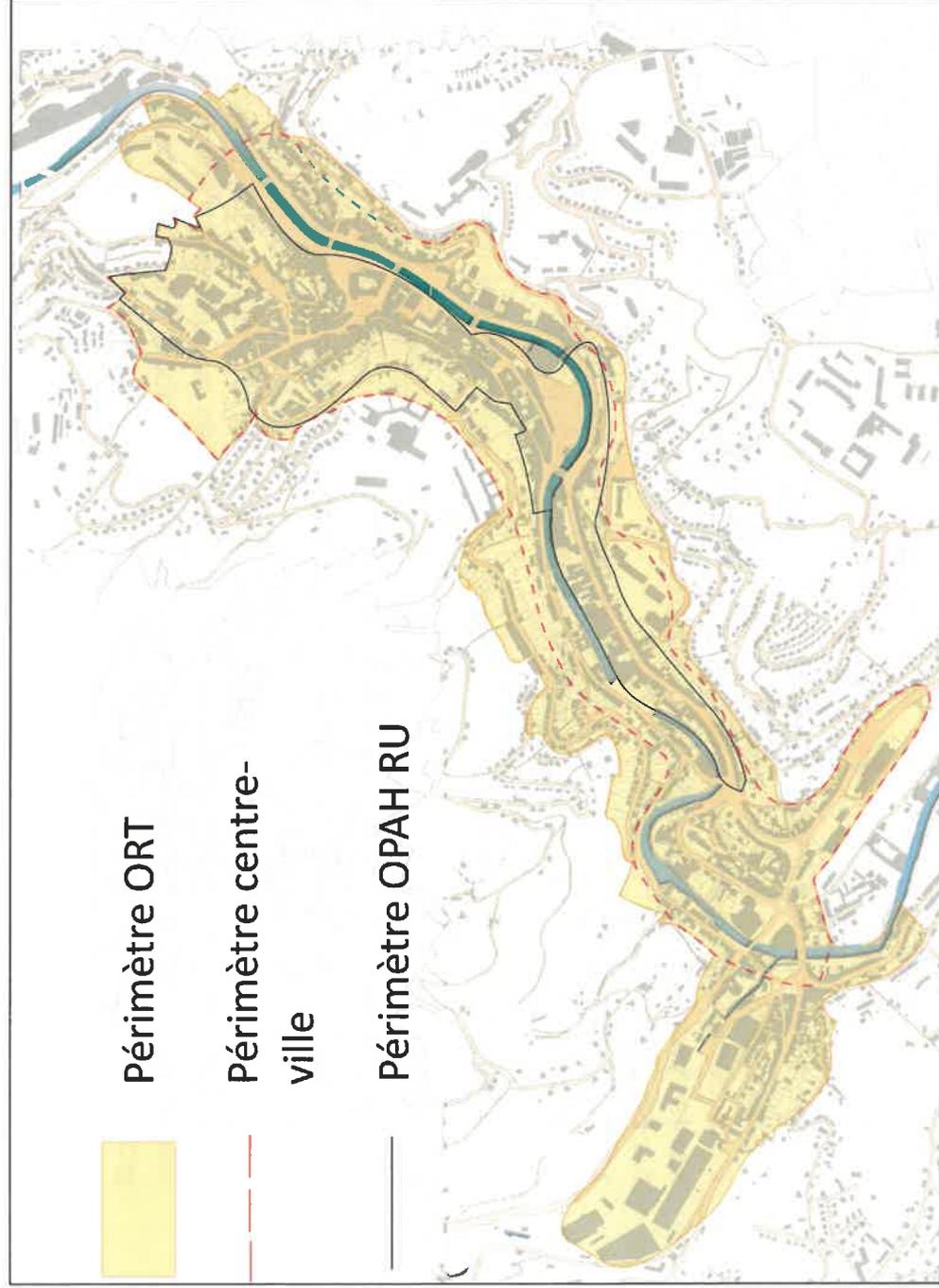
Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation afin de juger des résultats. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les 5 axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

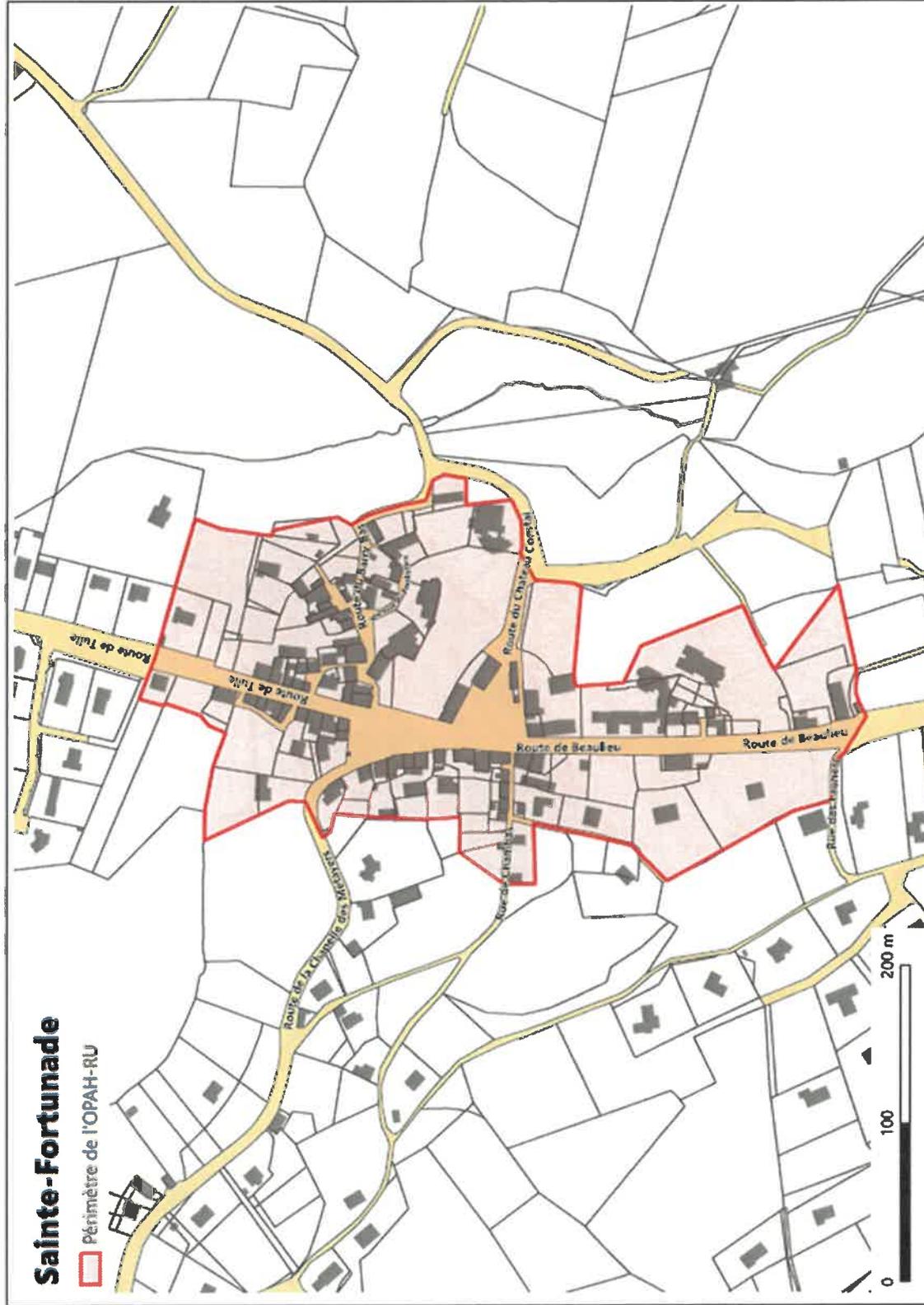
Annexe 1 – Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic

- Diagnostic territorial stratégique express et définitions des enjeux majeurs (phase 1) – VE2A, Albert et Associés, Cositrex
- Etude de programmation urbaine : scénario retenu et phasage des actions (phase 2) - VE2A, Albert et Associés, Cositrex
- Etude de stationnement dans le centre-ville de Tulle – Cositrex
- Revitalisation du centre-ville de Tulle – Enjeux, fonctionnement du centre-ville commerçant et pistes d'actions – SCET (2 livrables)
- Mission d'assistance et de conseil pour une concertation participative – Grand Public - <http://www.agglo-tulle.fr/concertation>
- Etude pré-opérationnelle d'un dispositif d'amélioration du parc privé et du Programme local de l'Habitat 2020-2026 – Diagnostic – Ville et Habitat
- Convention – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)-Amélioration de l'habitat sur le territoire de Tulle Agglo
- Convention – Opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU)-Action Cœur de Ville de Tulle et Action Cœurs de Cornil, Corrèze, Laguenne et Sainte-Fortunade
- Site patrimonial remarquable – Diagnostic architectural, patrimonial, environnemental – André David, architecte DPLG et Claire Bailly, paysagiste DPLG
- Site patrimonial remarquable – Règlement – André David, architecte DPLG et Claire Bailly, paysagiste DPLG
- Etude de marché flash en matière d'équipement de loisirs ou autres dans l'ancien cinéma Le Palace – SCET
- Mission de conseil sur les outils de portage multites d'immobilier à vocation commerciale (élargie à l'immobilier dans sa globalité) : foncières et méthodologie de préfiguration – conditions d'intervention de la collectivité sur l'immobilier commercial – SCET (2 livrables)
- Feuille de route pour la mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial – SCET
- Etude d'opportunité pour une épicerie sociale à Tulle – SCET
- Etat des lieux cartographiés des équipements et services publics sur Tulle – Ville de Tulle
- Réunion liste majoritaire- Cité de l'Accordéon et des patrimoines de Tulle – 2019 – Ville de Tulle
- Dossier de candidature à l'appel à projet campus connecté

Annexe 2 – Cartes de chacun des secteurs d'intervention

ORT TULLE





Annexe 3 – Tableau global : plan d'action prévisionnel détaillé

ORT TULLE AGGLO et TULLE

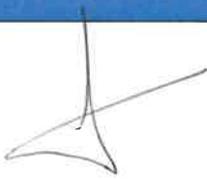
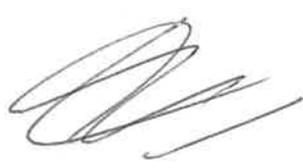
ORT BOURGS STRUCTURANTS - CORNIL, CORREZE, LAGUENNE ET SAINTE-FORTUNADE

Annexe 4 - Calendrier détaillé du plan d'action

ORT TULLE AGGLO et TULLE

ORT BOURGS STRUCTURANTS - CORNIL, CORREZE, LAGUENNE ET SAINTE-FORTUNADE

CONVENTION SIGNÉE EN 12 EXEMPLAIRES, le 18 décembre 2020

Ville de Tulle	Tulleagallo	Cornil
		
Le Maire Bernard Combes	Le Président Michel Breuilh	Le Maire Pascal Fouché
Corrèze	Laguenne	Sainte-Fortunade
		
Le Maire Jean-François Labbat	Le Maire Roger Chassagnard	Le Maire Martine Dupin de Beyssat
Etat	Caisse des Dépôts et Consignations	Action Logement
		
La Préfète de la Corrèze Salima Saa	Le directeur régional Nouvelle Aquitaine Patrick Martinez	Le Président du comité régional Luc Heurtebize
Anah	E.P.F. Nouvelle Aquitaine	Conseil Départemental de la Corrèze
		
La Préfète de la Corrèze Salima Saa	Le directeur général Sylvain Brillet	Le Président Pascal COSTE

Nom de l'action	DIAGNOSTIC TERRITORIAL STRATEGIQUE EXPRESS ET ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE DE TULLE
Axe de rattachement	Axes 1 à 5
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>La mission porte sur 3 grandes phases d'études :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La réalisation d'un diagnostic territorial express et la définition des enjeux majeurs Ce diagnostic doit couvrir les cinq axes sectoriels Action Cœur de Ville pour permettre une appréhension systémique de la situation du cœur de ville dans son contexte, qui reste la commune de Tulle, son bassin de vie et le bassin de Brive. Il doit s'appuyer sur les études déjà réalisées et celles en cours ou à venir : il doit de fait, comprendre une synthèse des diagnostics et la définition des enjeux majeurs. 2. L'élaboration de 2 scénarios de programmation urbaine pour le cœur de ville A partir des grands enjeux de revitalisation identifiés lors la Phase 1, il s'agit, dans un dialogue avec le Maître d'ouvrage et ses partenaires, d'approfondir l'identification des enjeux en matière d'amélioration de l'attractivité du cœur de ville pour les habitants et les acteurs économiques, et de proposer des scénarios de programmation urbaine comprenant différentes hypothèses d'intervention sur les espaces publics et sur le patrimoine bâti, afin notamment, de pouvoir disposer d'un plan guide qui définisse des principes d'intervention à 15/20 ans sur le centre-ville de Tulle. 3. La consolidation du scénario de programmation urbaine retenu Sur la base des éléments retenus par la maitrise d'ouvrage dans les scénarios présentés, le prestataire doit consolider le scénario retenu qui constituera un plan-guide où figurera une représentation des principes d'aménagement tant du point de vue fonctionnel (usages, hiérarchie des voies, stationnement, etc.), que programmatique (requalification de certains ilots, démolition, réhabilitation, construction, etc.).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un diagnostic express territorial • Définir les enjeux • Etablir un plan guide d'aménagement urbain sur du court, moyen, long terme
Intervenants	Ville de Tulle

	CDC VE2A-Cositrex et Albert et associés
Budget global	101 304 € TTC
Modalités de financement	CDC : 41 885 €
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la consultation pour le choix d'un prestataire • Choix d'un prestataire et lancement de la mission • Réalisation du diagnostic • Proposition de scenarii en termes de périmètres et de mise en œuvre • Proposition d'un plan guide
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Ecriture d'une stratégie territoriale • Priorisation des actions à conduire sur les 5 prochaines années • Passer en phase de déploiement ACV et avenanter la convention cadre ACV valant ORT • Mettre en œuvre les actions

⇒ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
D.1	DIAGNOSTIC TERRITORIAL STRATEGIQUE EXPRESS ET ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE DE TULLE	Etablir un plan guide urbain sur du court, moyen et long terme	Janvier 2019	Juillet 2020	101 304 € TTC	CDC : 41 885 €

⇒ **SIGNATURES**

Commune de Tulle	CDC
	
Le maire Bernard COMBES	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

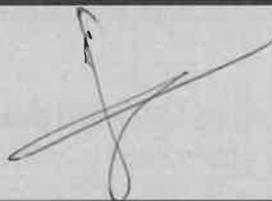
Nom de l'action	ETUDE PRE OPERATIONNELLE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE OPAH A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE TULLE ET D'UNE OPAH RU SUR LA VILLE DE TULLE- EVALUATION DU PLH 2012-2018
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>La réalisation de cette étude doit permettre de confirmer l'opportunité de mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement urbain sur Tulle (OPAH RU), une OPAH DC sur le reste du territoire de l'Agglo de Tulle et d'en préciser les objectifs opérationnels, dans le cadre des orientations de l'Anah et de sa programmation budgétaire. Elle vient compléter la phase d'initialisation du programme Action Cœur de Ville en vue de définir les objectifs et modalités de mise en œuvre d'une politique locale d'amélioration de l'habitat privé sur le territoire de Tulle Agglo.</p> <p>Le périmètre d'étude regroupe les 43 communes de Tulle Agglo, représentant environ 44 358 habitants.</p> <p>Trois périmètres sont à distinguer en termes d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le périmètre de l'OPAH RU à Tulle : le périmètre pressenti est celui du cœur de ville à requalifier en fonction du diagnostic - Les centre-bourg des 7 bourgs structurants : Chamboulive, Cornil, Laguenne, Naves, Sainte Fortunade, Seilhac et Corrèze ainsi que les bourgs à la centralité émergente - Le reste du territoire de l'Agglo de Tulle <p>La mission se compose en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : réalisation d'un diagnostic et définition des enjeux - Phase 2 : définition des programmes d'intervention - Phase 3 : évaluation du PLH et mise en place d'un nouveau PLH sur l'agglomération.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un diagnostic • Définir les enjeux • Mettre en place une OPAH et une OPAH RU éventuellement multisites • Mettre en œuvre des fiches action dans le cadre du nouveau PLH
Intervenants	<p>Tulle Agglo Etat Anah CDC Ville et Habitat</p>

Budget global	107 700 € TTC
Modalités de financement	Anah : 31 462,50 € (50 % sur 62 925 €) CDC : 15 731,25 €
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la consultation pour le choix d'un prestataire • Choix d'un prestataire et lancement de la mission • Réalisation du diagnostic • Proposition de périmètre(s) et d'un programme d'intervention • Rédaction de la ou des conventions OPAH-OPAH RU • Rédaction des fiches action pour le PLH
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Signatures des conventions OPAH-OPAH RU • Lancement de l'animation et communication des dispositifs OPAH-OPAH RU • Mise en œuvre des fiches action dans le cadre du PLH

⇒ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
D.2.1	ETUDE PRE OPERATIONNELLE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE OPAHA L'ECHELLE DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE TULLE ET D'UNE OPAH RU SUR LA VILLE DE TULLE-EVALUATION DU PLH 2012-2018	Confirmer l'opportunité de mettre en place une OPAH RU sur Tulle, une OPAH DC sur le reste du territoire de l'Agglo de Tulle et d'en préciser les objectifs opérationnels.	Mai 2019	Janv 2021	107 700 € TTC	Anah : 31 462,50 € (50 % sur 62 925 €) CDC : 15.731,25 €

⇒ SIGNATURES

Tulle Agglo	ETAT- ANAH	CDC
		
Le Président Michel BREUILH	La Préfète de la Corrèze Salima SAA	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

Nom de l'action	REVISION COMPLETE DU SCOT DE TULLE AGGLO
Axe de rattachement	Tous les axes
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification stratégique à une échelle intercommunale qui permet de définir un véritable projet au service du développement durable du territoire. Issu d'une large concertation, il met en cohérence les politiques publiques sectorielles.</p> <p>Par délibération en date du 12 mars 2018, la communauté d'agglomération a prescrit la révision générale de son SCoT qui avait été approuvé le 9 avril 2009 pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Intégrer les communes qui ont fait partie du territoire après 2009 : Champagnac-la-Prune, Clergoux, Gros-Chastang, Gumond, La Roche-Canillac, Le Lonzac, Saint-Pardoux-la-Croisille et Saint-Augustin ; * Adapter le SCoT en vigueur aux évolutions législatives et réglementaires ; * Prendre en compte l'évolution des projets et démarches territoriales. <p>Les enjeux poursuivis par le SCoT sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Permettre aux élus de faire évoluer leur outil de prospective commun d'aménagement et de développement de leur territoire ; * Penser cette révision du SCoT comme un projet de territoire, cohérent et partagé, recherchant une meilleure coordination des politiques menées localement (urbanisme, habitat, développement économique, déplacements, environnement...). <p>Le SCoT sera donc la traduction à moyen et à long terme des choix des élus et il permettra d'apporter des éléments de réponse à la question « Quel avenir voulons-nous pour notre territoire ? ».</p> <p>Le SCOT devra respecter les principes du développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> * principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; * principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; * principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques.

	<p>Il permettra d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique, etc.</p> <p>Pour se faire, Tulle Agglo doit missionner un bureau d'étude. Il est attendu pour accompagner l'agglomération dans l'élaboration du document correspondant à ses besoins propres jusqu'à son approbation définitive. Il conduira les études, les consultations, les animations ainsi que les synthèses nécessaires à leur appropriation locale jusqu'à leur validation finale.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • préserver des terres agricoles et de l'activité qui en découle : limiter la disparition des terres agricoles, diversifier les productions et maintenir l'activité • <u>préserver l'environnement</u> afin d'initier un développement durable du territoire • assurer un développement économique équilibré sur le territoire • améliorer l'habitat et la mobilité • favoriser l'aménagement touristique et commercial : développer l'attractivité du territoire et structurer l'offre touristique, consolider le tissu commercial
Intervenants	Tulle Agglo Etat Pivadis
Budget global	179 340 € TTC
Modalités de financement	Etat : 20 000€ (2020)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'un prestataire pour accompagner Tulle Agglo • Lancement de la mission • Réalisation de la concertation
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et rédaction du dossier final • Mise en application de la stratégie définie

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
D.2.2	REVISION COMPLETE DU SCOT DE TULLE AGGLO	Etablir un projet de territoire cohérent et partagé, recherchant une meilleure coordination des politiques menées localement	Octobre 2020	2023	179 340 € TTC	Etat : 20 000€ (2020)

➤ SIGNATURES

Tulle Agglo	ETAT
	
Le Président Michel BREUILH	La Préfète de la Corrèze Salima SAA

Nom de l'action	MISSIONS D'ASSISTANCE AU MANAGEMENT DE PROJET DANS LE CADRE DU PLAN ACTION CŒUR DE VILLE
Axe de rattachement	Tous les axes
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>La mission d'assistance au management de projet fournit une mission d'appui à la direction de projet pendant une durée de 24 mois (forfait de 40 jours de mission maximum à répartir sur les deux ans). Elle accompagne le déroulement de la phase d'initialisation et le démarrage de la phase de déploiement du projet Cœur de Ville.</p> <p>Son objectif consiste à favoriser la stabilisation d'un plan d'action bien structuré à l'issue de la phase d'initialisation du projet pour chaque territoire accompagné. Puis, de structurer les modalités de mise en œuvre de la phase de déploiement.</p> <p>Cet accompagnement constitue un appui technique et méthodologique à la direction de projet et aux porteurs du projet territorial, et non une animation des instances en lieu et place de la collectivité concernée.</p> <p>Les principes d'intervention sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui et conseil auprès des instances de pilotage : Direction de projet Cœur de Ville, comité technique... - Appui et conseil auprès des instances de gouvernance : élus, comité stratégique... <p>La nature des appuis et conseils procèdent des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement au pilotage stratégique du projet : définition de la programmation technique et financière, coordination des partenariats, aide à la décision pour la préparation des arbitrages, conseil sur les éléments constitutifs des projets au regard des objectifs du plan Action Cœur de ville, mise en cohérence (consolidation, spatialisation) des stratégies et diagnostics existants - Accompagnement à la préparation et l'animation de la comitologie de projet ; - Accompagnement méthodologique pour la mise en place d'outils de pilotage et de suivi : ordonnancement et cadencement des actions, suivi des alertes et évaluation des effets produits...; - Aide à la production d'éléments de langage et de présentation du plan d'actions, de projets ; - Aide à la définition des besoins, et qualification des besoins d'expertises complémentaires ; - Fourniture de documents types de consultation, aide à la production de cahier des charges, aide à la rédaction de fiche-action.

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • fiabiliser le plan d'action et les opérations de transformation dans les deux premières années du Programme ; • gagner du temps puisque les consultations ont déjà été menées et que l'équipe d'experts peut se mettre au travail de manière immédiate ; • bénéficier des apports d'experts reconnus dans la conduite de projets territoriaux complexes et des expertises pointues dans tous les domaines concernés par un projet Cœur de Ville.
Intervenants	Ville de Tulle CDC SCET
Budget global	77 000 € TTC
Modalités de financement	100 % CDC
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des besoins en termes d'accompagnement • Réponses aux besoins • Mise en place d'une stratégie territoriale menant à la phase de déploiement
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Passage à la phase de déploiement • Signature de l'avenant à la convention cadre Action cœur de ville valant ORT • Mise en œuvre des actions

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM D.4	MISSIONS D'ASSISTANCE AU MANAGEMENT DE PROJET DANS LE CADRE DU PLAN ACTION CŒUR DE VILLE	La mission d'assistance au management de projet fournit une mission d'appui à la direction de projet pendant une durée de 24 mois prorogée de 6 mois supplémentaire.	1er trimestre 2019	Juin 2021	77 000 €	CDC : 100 %

➤ SIGNATURES

Commune de Tulle	CDC
	
Le maire Bernard COMBES	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

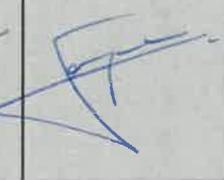
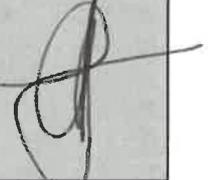
Nom de l'action	REHABILITATION DE L'IMMEUBLE 27 RUE JEAN JAURES POUR UNE OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>La rue Jean Jaurès, rue commerçante devenue piétonne depuis l'été 2017, souffre d'un important taux de vacance tant au rez de chaussée qu'aux étages des immeubles qui la borde.</p> <p>L'immeuble 27 rue Jean Jaurès appartient à plusieurs propriétaires privés distincts (2 indivisions) qui l'ont mis en vente. Vacant depuis de nombreuses années, ce bien présente une configuration et un positionnement stratégiques pour une création de logements de qualité à proximité des services et d'une place proposant du stationnement.</p> <p>La SA Polygone – bailleur social –, a manifesté son intérêt d'acquérir ce bien pour la création de logements sociaux mais l'étude de faisabilité a très vite démontré le déséquilibre financier de l'opération. Polygone s'est donc rapprochée de la Ville de Tulle pour pouvoir réaliser l'opération qui porte sur la création de 11 logements (7 T2 et 4 T3 / 2 en PLS et 9 PLUS) desservis par un ascenseur. Tous les logements seront labellisés HSS (habitat seniors services) et un partenariat sera concrétisé avec la mutualisé française qui proposera des services à domicile selon les besoins et demandes des futurs occupants.</p> <p>La ville de Tulle met à la disposition de Polygone l'immeuble par le biais d'un bail à réhabilitation.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance • Réhabiliter un immeuble ancien • Créer du logement de qualité en assurant une diversité sociale et intergénérationnelle • Attirer des habitants dans une rue piétonne offrant divers services (commerces...)
Intervenants	<p>Polygone Action Logement Mutualité française Tulle Agglo Département de la Corrèze Caisse des Dépôts et Consignations</p>
Budget global	1 351 005 €

Modalité de financement	Prêts CDC : 503 632 € Prêt Action Logement (cœur de ville) : 370 296 € Subvention Action Logement (cœur de ville) : 246 864 € Subvention TULLE AGGLO : 16 000 € Subvention Département de la Corrèze : 16 500 € Fonds propres POLYGONE : 197 713€
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier de financement déposé le 11 Septembre 2018 auprès des services de l'Etat : agrément obtenu le 23 novembre 2018 • Dépôt permis de construire : effectué en novembre 2018 • Accord PC : 13/03/2019 • OS : Février 2020 • Livraison prévisionnelle : Mars 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur le marché locatif de 11 logements réhabilités • Mixité sociale (PLUS/PLS) • Mise en valeur du patrimoine architectural • Qualité des logements produits (confort – label HSS – ascenseur....)

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.7	REHABILITATION D'UN IMMEUBLE VACANT EN CENTRE-VILLE POUR UNE OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX	-Acquisition de l'immeuble par la Ville -Signature du bail à réhabilitation entre la Ville de Tulle et Polygone	1 ^{er} trimestre 2019	1 ^{er} trimestre 2019	161 444 €	Prêts CDC : 503 632 € Prêt Action Logement (ACV) : 370 296 € Subvention Action Logement (ACV) : 246 864 €
AM 6.7	REHABILITATION D'UN IMMEUBLE VACANT EN CENTRE-VILLE POUR UNE OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX	Réhabilitation de l'immeuble par Polygone	Second trimestre 2020	Premier trimestre 2022	1 189 561 €	Subvention TULLE AGGLO : 16 000 € Subvention Département de la Corrèze : 16 500 € Fonds propres POLYGONE : 197 713€

⇒ SIGNATURES

Commune de Tulle	Polygone	Action Logement	ETAT	CDC	Tulle Agglo	Conseil Départemental
						
Le maire Bernard COMBES	Le PDG Pascal LACOMBE	Le Président du comité régional Luc HEURTEBIZE	La Préfète de la Corrèze Salima SAA	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX	Le Président Michel BREUILH	Le Président Pascal COSTE

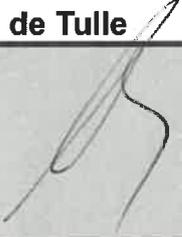
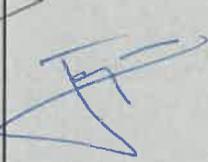
Nom de l'action	Opération de Restauration Immobilière 32 Rue de l'Alverge - TULLE
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Malgré une situation stratégique et un patrimoine architectural de qualité, la rue de l'Alverge présente la double contrainte d'être très étroite et d'avoir une forte déclivité rendant ses accès très difficiles en particulier pour la réalisation de travaux.</p> <p>Elle souffrait de graves dysfonctionnements tels que des problématiques d'habitat indigne (péril imminent, insalubrité remédiable, local impropre à l'habitation), une vacance importante et des espaces publics peu qualitatifs. Elle a, par conséquent, fait l'objet d'une attention particulière depuis 2002 par la mise en œuvre de plusieurs actions (aménagement d'espaces publics, curetage pour de la création de parkings-belvédères, réhabilitation d'immeubles, travaux d'assainissement). Elle fut également concernée, en 2012, par une opération de résorption de l'habitat insalubre multisites (RHI) financée par l'ANAH dans le cadre du déficit foncier, impliquant la démolition de plusieurs emprises foncières et la création de 3 logements sociaux sis 32 rue d'Alverge où seule la façade fut conservée.</p> <p>L'opération immobilière est portée par Polygone. L'emprise foncière ainsi que 2 places de stationnement situées sur un des parkings belvédères créés, sont mis à disposition par la ville de Tulle sous la forme d'un bail à réhabilitation d'une durée de 55 ans. Elle prévoit une réhabilitation lourde dans un site extrêmement contraint tant par sa conception (très étroit entre 2 bâtis ancien) que par sa topographie.</p> <p>La surface habitable du projet est d'environ 245 m² répartie en 3 niveaux avec un logement de type 3 à chacun d'eux. Tous les logements seront traversant afin d'optimiser au mieux un apport de lumière naturelle. En rez de chaussée on retrouve un hall d'entrée et un grand garage destiné à un logement. Les deux autres logements bénéficieront des 2 places de stationnement extérieures réservées.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter un îlot dégradé • Créer une nouvelle offre de logement attractive • Valoriser l'une des rues du centre-ville • Renforcer les liens sociaux • Requalifier les espaces publics

Intervenants	Ville de Tulle Polygone Action Logement Caisse des Dépôts et Consignations Etat Tulle Agglo
Budget global	582 400 € TTC
Modalité de financement	PRETS CDC : 209 671 € PRET ACTION LOGEMENT (cœur de ville) : 24 463 € SUBVENTION ACTION LOGEMENT (cœur de ville) : 220 167 € SUBVENTION COMMUNE : 25 000 € SUBVENTION TULLE AGGLO : 15 000 € SUBVENTION ETAT : 3 € FONDS PROPRES POLYGONE : 88 096 €
Indicateurs avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Permis de Construire obtenu le 30/04/2015 • Agrément obtenu le 25/11/2014 • Appel d'Offres : attribution le 11/01/2019 • Démarrage des travaux : OS 01.04.2019 • Fin des travaux : fin décembre 2020-janvier 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements produits (3 logements) • Location des logements

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Charges Foncière	Bail Taxes d'urbanisme Branchements VRD	1 ^{er} TR 2019	2 ^{ème} TR 2020	37 578 €	Prêts CDC : 209 671 € Prêt Action logement (ACV) : 24 463 € Subvention Action logement (cœur de ville) : 220 167 € Subvention commune : 25 000 € Subvention tulle agglo : 15 000 € Subvention Etat : 3 € Fonds propres Polygone : 88096 €
	Travaux Réhabilitation	Travaux			464 998 €	
	Honoraires	Maitrise d'œuvre Assurance Contrôle Technique SPS			78 724 €	
	Frais Divers	Actualisation			1 100 €	

SIGNATURES

Commune de Tulle	Polygone	Action Logement	ETAT	CDC	Tulle Agglo
					
Le maire Bernard COMBES	Le DG Pascal LACOMBE	Le Président du comité régional Luc HEURTEBIZE	La Préfète de la Corrèze Salima SAA	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX	Le Président Michel BREUILH <

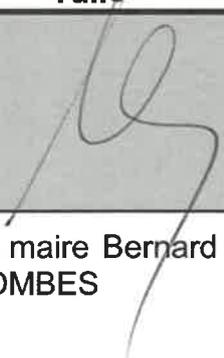
Nom de l'action	DIAGNOSTIC SUR LE COMMERCE A TULLE
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Ville centre et préfecture de la Corrèze, Tulle, avec ses 15 181 habitants est la troisième ville de l'ex-région Limousin, derrière Limoges et Brive. Elle est située à 30 min de Brive et 1h de Limoges. Le pôle urbain de Tulle concentre près du tiers des habitants de la Communauté d'Agglomération – « Tulle Agglo » - qui regroupe 43 communes et 45 000 habitants.</p> <p>Depuis une vingtaine d'années elle a mis en œuvre, en lien avec Tulle Agglo, un certain nombre de dispositifs (Projets de ville, Projets de territoire, Concession Publique d'aménagement, Concession d'aménagement) visant à renforcer son attractivité et celle du territoire.</p> <p>Cette démarche globale a été structurée autour de quatre axes : redynamisation du tissu économique, recomposition urbaine de certains quartiers, résorption de l'habitat insalubre et une amélioration de l'offre de logement, amélioration de la qualité des services offerts à la population.</p> <p>Malgré ces différentes actions et l'accompagnement par la Commune de Tulle au maintien et au développement du commerce et de l'artisanat, une forte vacance commerciale en centre-ville existe pouvant atteindre jusqu'à 37% dans certaines rues commerçantes.</p> <p>Pour essayer de remédier à cette baisse de dynamisme, la commune réfléchit à des solutions. La réalisation de ce diagnostic commerce illustre cette intention de la même façon que la création très récente d'un office du commerce et de l'artisanat.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance commerciale • Définir un plan de merchandising du centre-ville et des zones d'intervention prioritaires en matière de commerce et urbanisme commercial • Proposer des actions leviers • Cartographie « à plat » du plan de merchandising des principaux axes du centre-ville sous format numérique outil de veille pour l'office de commerce et de l'artisanat
Intervenants	CDC
Budget global	23 220 €
Modalité de financement	100 % CDC

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Demande faite auprès de la CDC le 04/10/2018 • 18/12/2018 : ordre de mission de la SCET validé par la CDC marquant le lancement du diagnostic
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Remise de livrables • Proposition de fiches actions sur différents leviers d'actions détectés

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.9	DIAGNOSTIC COMMERCE	Etude de diagnostic, de merchandising et d'un plan d'action	14/01/2019	01/05/2019	23 220 €	CDC : 100 %

➤ **SIGNATURES**

Commune de Tulle	CDC
	
Le maire Bernard COMBES	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

Nom de l'action	MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL POUR UNE CONCERTATION PARTICIPATIVE
Axe de rattachement	<p>Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</p> <p>Axe 2- Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <p>Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</p> <p>Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</p> <p>Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics</p>
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la commune de Tulle et Tulle Agglo ont engagé une phase d'initialisation qui devrait prendre fin en décembre 2019. Cette phase d'initialisation a pour objectif d'établir un diagnostic territorial qui mènera à la proposition d'un schéma d'aménagement directeur sur du court, moyen et long terme.</p> <p>Des fiches actions en déclinèrent, enclenchant ainsi la phase de déploiement du programme Action Cœur de Ville.</p> <p>Afin de réaliser ce diagnostic territorial, plusieurs études ont ou vont être lancées durant l'année 2019. Menées par des bureaux d'études, elles portent sur une étude pré-opérationnelle habitat pour la mise en œuvre d'une OPAH à l'échelle du territoire de l'agglomération de Tulle et d'une OPAH RU sur la ville de Tulle mais également sur un diagnostic sur le commerce et une étude de programmation urbaine sur Tulle.</p> <p>Outre le fait de missionner des bureaux d'études aux équipes pluridisciplinaires pour les accompagner dans cette démarche, la ville de Tulle et la Communauté d'Agglomération de Tulle souhaitent impérativement associer la population et ce, en amont des décisions qui seront prises afin qu'elle devienne actrice du devenir de son futur territoire de vie.</p> <p>La Ville de Tulle et Tulle Agglo ont donc décidé d'être assistées et conseillées par des professionnels dans la démarche de concertation participative mais également de les objectiver.</p>

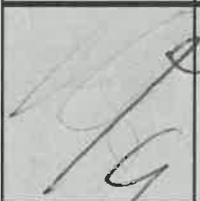
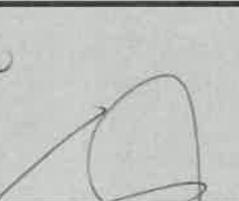
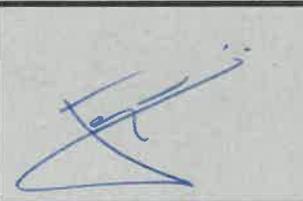
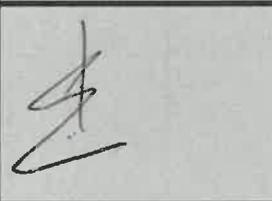
	<p>En effet, une attention particulière doit être portée aux publics participants à la concertation : la mobilisation doit être massive et impliquée. La démarche doit par conséquent différer de ce qui se fait habituellement, en dépassant les limites traditionnellement rencontrées dans les dispositifs participatifs (une fréquentation faible et des participants peu renouvelés dont la présence est habituelle à ce type de réunions) de manière à ouvrir largement le processus tant en qualité qu'en quantité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantitativement : la démarche cœur de ville doit être plus qu'un moment d'information des publics sur les projets engagés dans le cadre du programme et leur complément par des idées venues des habitants. La dynamique de concertation doit contribuer en tant que telle au réamorçage de l'attractivité du centre et du territoire. Pour cela, il est attendu que plusieurs centaines de personnes soient activement impliquées dans le processus (1000 personnes minimum rassemblées dans différents lieux de réunion). • Qualitativement : le cœur de ville doit incarner l'énergie de tous les quartiers, villages et territoires composant et environnant la ville-centre. Les publics traditionnellement absents (jeunes, ouvriers, chômeurs, femmes au foyer, chefs d'entreprises, etc.) et les habitants des territoires non directement contigus du centre (villages voisins, lotissements, quartiers populaires) sont donc des cibles prioritaires dont il faut s'assurer la présence et la prise de parole dans les salles. Trois réunions seront d'ailleurs organisées sur les bourgs structurants de l'Agglo de Tulle. <p>La mission sera assurée sur une durée de 5 mois et devra, suite aux restitutions remises par le cabinet de concertation, nourrir les bureaux d'études travaillant sur le diagnostic territorial et le schéma d'aménagement directeur.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Associer la population au programme Action Cœur de Ville et à la construction de la Ville de demain • Nourrir les BE retenus pour bâtir le schéma d'aménagement directeur dans le cadre de la phase d'initialisation de la convention Action Cœur de Ville de Tulle
Intervenants	<p>Commune de Tulle LEADER Caisse des Dépôts et Consignations Tulle Agglo</p>
Budget global	101 200 € TTC
Modalité de financement	<p>Commune de Tulle : 29 840 € (prévisionnel) LEADER : 27 560 € (prévisionnel) Caisse des Dépôts et Consignations : 28 800 € Subvention TULLE AGGLO : 15 000 €</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la consultation pour le choix de l'agence de concertation le 25/01/2019

	<ul style="list-style-type: none"> • Remise des offres le 18/02/2019 • Notification du marché à une agence de concertation • Mise en œuvre de la concertation participative
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation massive des citoyens • Présence d'un public rarement présent lors des réunions publiques • Restitution de la concertation participative auprès des citoyens • Co-construction d'un Projet Cœur de Ville

⇒ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.10	MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL POUR UNE CONCERTATION PARTICIPATIVE	Utiliser des professionnels de la concertation pour co-construire avec les citoyens, les élus et les bureaux d'études le schéma d'aménagement directeur de la ville de demain	Février 2019	Juin 2019	101 200 €	Commune de Tulle : 29 840 € (prévisionnel) LEADER : 27 560 € (prévisionnel) Caisse des Dépôts et Consignations : 28 800 € Tulle agglo : 15 000 €

⇒ **SIGNATURES**

Commune de Tulle	LEADER	CDC	Tulle Agglo
			
Le maire Bernard COMBES	Président du GAL Pays de Tulle Vézère Monédières Eric BELLOUIN	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX	Le Président Michel BREUILH

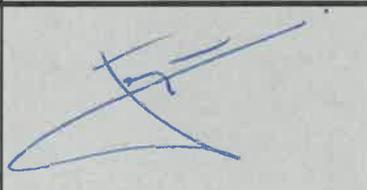
Nom de l'action	CREATION ET DEVELOPPEMENT D'UNE SEM "ENREZE" POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES
Axe de rattachement	Axe 2- Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe environnemental
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Cette action porte sur la création d'une société d'économie mixte facilitatrice des investissements dans les énergies renouvelables.</p> <p>Cette création est justifiée dans un 1^{er} temps par des projets portés par différentes communes et Tulle aggro dont la faisabilité technico économique a été démontrée, pour chauffer des bâtiments publics en chaleur issue du bois énergie.</p> <p>L'ambition est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de faciliter le développement des énergies renouvelables en favorisant la montée en compétence des acteurs locaux (filière amont et aval), et les retombées économiques locales tout en assurant l'approbation des projets, - de valoriser les ressources naturelles locales notamment au travers d'une filière bois énergie intégrée participant à l'amélioration des peuplements forestiers. <p>Le 4 février 2020, la SEML ENRèze a été immatriculée.</p> <p>Dotée d'un capital social de 530 000€, elle a été capitalisée par les collectivités volontaire et engagée pour le développement des ENR, Uzerche, Chamberet, Chamboulive, Saint Clément, Saint Pardoux La Croisille, Saint Paul, Tulle et Tulle Agglo, l'opérateur énergétique ENGIE, la CAISSE DES DEPOTS et Corrèze Habitat.</p> <p>Dans le cadre de son développement, ce capital pourrait être ouvert notamment au financement citoyen.</p> <p>La société intégrera les orientations stratégiques du Plan Climat Air Énergie Territorial de l'agglomération en cours d'élaboration.</p> <p>Son primo-développement se portera sur les projets étudiés par les communes de Chamberet, Chamboulive, Saint Clément, Uzerche, Saint Pardoux la Croisille, Saint Paul et Tulle aggro. Ces communes et Tulle aggro ont fait le choix de lancer une procédure de délégation de service public en groupement de commande début 2020 pour réaliser et exploiter les installations de production de chaleur à base bois énergie. Certains projets intègre des réseaux de chaleur qui pourraient permettre le raccordement</p>

	<p>d'autres organismes (par exemple un collège et des logements sociaux). ENRèze proposera une offre à ces consultations. La concession de service publique sera passée pour une durée entre 20 et 25 ans.</p> <p>Des pistes de développement sont d'ores et déjà à l'étude eu égard au potentiel que présente certains sites ou de sollicitations d'acteurs volontaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les énergies renouvelables • Créer de nouveaux réseaux de chaleur • Développer une filière bois en local
Intervenants	<p>Tulle Agglo ADEME Caisse des Dépôts et Consignations Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ENGIE Corrèze Habitat Département 7 communes : Tulle, Uzerche, Chamberet, Chamboulive, Saint Clément, Saint Pardoux la Croisille, Saint Paul</p>
Budget global	<p>Comme indiqué, le primo-développement prévisionnel dépendra des résultats de la procédure de délégation de service public. Les dernières études de faisabilité rendues (en cours d'optimisation) prévoit un investissement de l'ordre de 2.5 M€.</p>
Modalité de financement	<p>Pour le primo-développement Subventions publiques (CRNA ou ADEME / intervention variable selon les projets) prévisionnelles : 1.4M€ Emprunt : 1.1 M €</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la société • Nombre d'actions facilitant le développement des ENR (animation, sensibilisation...) • Nombre de consultation sur lesquelles ENRèze se positionne • Nombre d'acteurs / partenaires impliqués dans la vie de la société (artisans, communes, acteurs de la formation, approvisionneur bois énergie) • Evolution du plan d'affaire de la société • Evolution des moyens mobilisés
Indicateurs de résultat (à préciser)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectare de forêt mis en gestion • Nombre de nouveaux projets d'équipement de production et/ou de distribution et de fourniture d'énergie renouvelable • Nombre d'ETP valorisés pour le fonctionnement et l'exploitation des installations ENR • Hausse du chiffre d'affaire • Nombre de projets intégrant la participation citoyenne • Nombre d'acteurs locaux ayant bénéficié d'une montée en compétence pour participer à l'activité d'ENRèze

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.11	Création d'une SEM "ENReze" pour le développement des énergies renouvelables	Création de la SEM en vue de la réalisation d'un réseau de chaufferies dédiées et de réseaux de chaleur	2019	2020	530 000 €	Ville de Tulle 60 000 € Chamberet 38 500 € Uzerche 48 000€ Chamboulive 19 000 € Saint Clément 9500 € Saint Pardoux la Croisille 9500 € Saint Paul 1500 € Engie 100 000€ CDC 100 000 €
	Primo-développement d' ENRèze	Primo développement autour des 7 projets qui justifient la création d'ENRèze	2020	2022	2 500 000 €	ADEME / région : Emprunt

➤ **SIGNATURES**

SEM ENRèze	CDC
	
Le président du CA Eric BELLOUIN	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

Nom de l'action	MUSEE DE LA CITE DES ACCORDEONS ET DES SAVOIR-FAIRE DE TULLE
Axe de rattachement	Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Actuellement, il existe à Tulle 3 musées répartis dans quatre bâtiments distincts : le musée du Cloître, le musée des Armes, le bâtiment Pôle Accordéons et la réserve externe située au 7 avenue Victor Hugo.</p> <p>Ces bâtiments sont inadaptés aux missions fondamentales du musée que sont la conservation des œuvres et l'accueil du public. Les collections sont hétéroclites et dispersées sur trois musées distincts. Les collections sont faiblement valorisées : 395 m² pour les parcours visitables (275 m² au musée des Armes + 100 m² au musée du Cloître (311 pièces exposées au musée des Armes).</p> <p>La fréquentation des lieux ne cesse de décroître, leur attractivité étant faible du fait de bâtiments et de muséographies désuètes.</p> <p>Le regroupement des musées pour valoriser les collections est par conséquent devenu une priorité pour la Ville. Un lieu a été ciblé : l'ancienne Banque de France située dans le quartier du Trech.</p> <p>La faisabilité du lieu et de l'opération a été étudiée par le BE HEMIS dont la mission s'est prolongée par la proposition d'un programme en vue de choisir une maîtrise d'œuvre.</p> <p>Le programmiste a défini des besoins théoriques en vue de mettre en valeur les savoir-faire issus des 3 héritages importants artisanaux et industriels ancrés sur le territoire Tullois : le savoir-faire de facture instrumentale d'accordéons, le savoir-faire armurier et le savoir-faire dentelier.</p> <p>Ces besoins théoriques sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un espace introductif 2. Le Parcours Accordéon : Histoire de l'instrument et mise en perspective au travers du savoir-faire local 3. Le Parcours Manufacture d'armes : le savoir-faire armurier tulliste 4. Le Parcours Point de Tulle : le savoir-faire dentelier 5. La galerie des Gestes et des Savoir-Faire <p>La maîtrise d'œuvre, composée d'une équipe multi disciplinaire, met « en musique » ce programme en vue de livrer en 2022 le musée de la Cité des accordéons et des savoir-faire.</p>

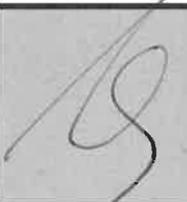
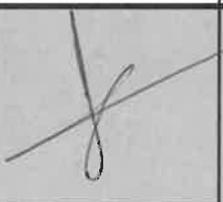
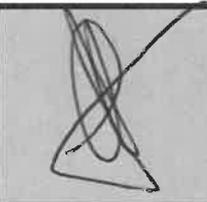
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Regrouper pour mieux valoriser • Doter la ville d'un musée unique dans un bâtiment adapté et fonctionnel, à la fois dépositaire des collections des anciens musées mais nouveau musée • Améliorer la conservation des collections • Un outil pour redynamiser le centre ancien • Un outil pour l'attractivité touristique du territoire
Intervenants	Commune de Tulle Etat Europe Conseil Régional Nouvelle Aquitaine Conseil Départemental Tulle Agglo
Budget global	6 038 340.54 € HT (prévisionnel)
Modalité de financement	Commune de Tulle : 1 207 668.11 € (prévisionnel) DRAC : 1 221 725 € DSIL 2021 : 150 000 € (prévisionnel) FEDER : 2 224 924.35 € (prévisionnel) Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : 1 000 000€ (prévisionnel) Conseil Départemental : 350 000 € Subvention TULLE AGGLO : 350 000 € (prévisionnel) Financement privé (mécénat) : 200 000 € (prévisionnel)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité validant la possibilité de créer le musée • Acquisition de l'ancienne Banque de France • Lancement de la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre et choix du maître d'œuvre • Dépôt des dossiers de demande de subvention auprès des différents co-financeurs • Dépôt du PC et sa délivrance • Consultation des entreprises
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des travaux • Livraison du bâtiment • Ouverture du musée • Taux de fréquentation du musée

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.12	MUSEE DE LA CITE DES ACCORDEONS ET DES SAVOIR-FAIRE DE TULLE	Réunion des pôles muséaux de Tulle dans un lieu unique valorisant les collections et les savoir-faire locaux (accordéons, dentelles et armes)	2019	Fin 2022	8 839 680 € (prévisionnel)	Commune de Tulle : 1 207 668.11 € (prévisionnel) DRAC : 1 221 725 €

						DSIL 2021 : 150 000 € (prévisionnel) FEDER : 2 224 924.35 € (prévisionnel) Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : 1 000 000€ (prévisionnel) Conseil Départemental : 350 000 € Subvention TULLE AGGLO : 350 000 € (prévisionnel) Financement privé (mécénat) : 200 000 € (prévisionnel)
--	--	--	--	--	--	--

➤ SIGNATURES

Commune de Tulle	Etat	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	Conseil Départemental	Tulle Agglo
				
Le maire Bernard COMBES	La préfète de la Corrèze Salima SAA	Le Président Alain ROUSSET	Le Président Pascal COSTE	Le Président Michel BREUILH

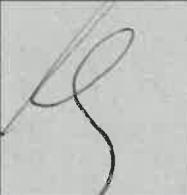
Nom de l'action	LES BAINS DOUCHES NUMERIQUES DE TULLE
Axe de rattachement	Recours au numérique
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Dans une démarche de développement des usages numériques sur le territoire, l'association CorrTech, Territoire numérique envisage la mise en place d'un Tiers-Lieu - Espace de médiation numérique dont l'objectif serait de favoriser l'inclusion numérique auprès des différents publics concernés : jeunes, individus isolés numériquement et acteurs économiques en phase de transformation digitale.</p> <p>Ce concept se matérialise par un espace ouvert à tous, visible et accessible, situé au centre de la ville de Tulle. Les activités de l'établissement sont gérées par un animateur à temps plein qui établit un programme régulièrement mis en cohérence avec les demandes des visiteurs de l'établissement. La structure se veut ainsi flexible et adaptable, pour répondre au mieux aux besoins des acteurs locaux.</p> <p>Les actions menées par l'établissement se veulent ainsi en alignement avec les enjeux du numérique sur le territoire de l'agglomération : lutter contre la fracture numérique par un accompagnement de proximité y compris en zone rurale, initier de nouveaux publics aux usages du digital, renforcer le lien social, soutenir les acteurs économiques dans leur nécessaire transformation numérique et contribuer à la création d'un écosystème local autour des nouvelles technologies et du numérique.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un lieu d'interaction et de travail collaboratif : tiers-lieu, coworking • Mettre à disposition un lieu de transmission et de partage des connaissances : l'équipe d'animation du lieu proposera des ateliers pour accompagner chaque acteur dans leur phase de transition numérique : grand public, commerçants, artisans, TPE/PME, etc. • Permettre la mutualisation de ressources : du matériel sera à disposition des usagers pour leur permettre de mener à bien leurs démarches • Offrir un lieu de médiation numérique : remplir la fonction d'Espace Public Numérique. • Contribuer à l'acculturation numérique du territoire à travers un programme d'animations et d'actions coconstruites avec des partenaires locaux

Intervenants	Commune de Tulle CorrTech, Territoire numérique Partenaires dans l'objectif de mettre en place des actions communes (ex : associations, chantiers d'insertion, structures publiques, etc.)
Budget global	181 200 € TTC (investissement et deux années de fonctionnement) <i>Investissement (matériel+travaux) : 71 000 €</i> <i>Fonctionnement (annuel) : 55 100 €</i>
Modalité de financement	Commune de Tulle : mise à disposition du bâtiment à titre gracieux pour une durée de 5 ans Corrtech : répartition du financement selon les clés suivantes Investissement (travaux) : mécénat privé (100% sécurisés à date) Investissement (matériel) : subventions publiques + crowdfunding Fonctionnement : subventions publiques + autofinancement Ressources prévisionnelles sollicitées : Région Nouvelle-Aquitaine* : 44 000 € FEDER* : 42 344,50€ Tulle'Agglo : 20 000€ Financeurs privés et autofinancement: 31 000€ Mécénat : 37 000 € <i>*Des discussions sont en cours avec la Région Nouvelle-Aquitaine et le programme FEDER pour la couverture des dépenses de fonctionnement et d'aménagement. Tulle'Agglo a confirmé son engagement financier auprès de CorrTech et de ce projet, de même que des financeurs privés.</i>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition du bâtiment conventionné • Travaux d'aménagement programmés en février 2019 • Animateur recruté et début des activités
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du site • Adhérents pour le coworking • Fréquentation générale du lieu • Nombre d'animations organisées (ateliers, conférences, etc.) • Nombre de rendez-vous sur le territoire de l'agglomération en mobilité • Nombre d'individus accompagnés individuellement • Partenariats conclus et actions communes organisées

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.13	LES BAINS DOUCHES NUMERIQUES DE TULLE	Mise en place d'un Tiers-Lieu - Espace de médiation numérique dont l'objectif serait de favoriser l'inclusion numérique auprès des différents publics concernés	2018	14/11/2019	181 200€ (pour deux ans de fonctionnement + Investissement initial)	Région Nouvelle-Aquitaine* : 44 000 € FEDER* : 42 344,50€ Tulle'Agglo : 20 000€ Financeurs privés et autofinancement: 31 000€ Mécénat : 37 000 €

➔ **SIGNATURES**

Commune de Tulle	Corrttech	Tulle Agglo	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	FEDER
				
Le maire Bernard COMBES	Le président Martial COULAUD	Le président de Tulle Agglo Michel BREUILH	Le président du CRNA	

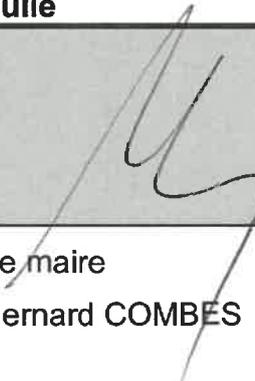
Nom de l'action	CREATION D'UN CENTRE DE SANTE MUNICIPAL Assistance à maîtrise d'ouvrage pour répondre à un appel à candidature de l'ARS
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>En 2017, dans le cadre de la signature du Contrat Local de Santé entre la Ville, la Communauté d'Agglomération et l'ARS, un diagnostic a été réalisé sur les besoins du territoire en matière d'offre de santé.</p> <p>Dans ses conclusions, il formulait un certain nombre de propositions et de recommandations quant aux axes prioritaires qui pourraient être choisis par les porteurs du CLS.</p> <p>La première recommandation concernait : « Le maintien de l'offre de soins et la facilitation de l'accès aux soins ».</p> <p>Le maintien d'un bon maillage territorial en professionnels de santé apparait comme la préoccupation première des acteurs locaux. La consultation organisée place cet objectif de santé publique comme priorité de rang 1 pour quasiment l'ensemble des personnes consultées et plusieurs commentaires renforcent l'intérêt sur cette problématique. Si la densité en médecins généralistes sur Tulle Agglo est proche des valeurs de référence, le tiers des professionnels ont déjà 60 ans ou plus et devraient par conséquent partir à la retraite dans les années à venir. Par ailleurs, la forte proportion de personnes âgées rend les besoins plus importants sur ce territoire.</p> <p>La maison médicale de Seilhac, les deux projets de Maison de Santé Pluridisciplinaire à Tulle et à Corrèze et la présence d'un Centre Hospitalier à Tulle apparaissent comme des leviers essentiels pour espérer maîtriser les évolutions à venir. »</p> <p>Au niveau de la Ville de Tulle, une analyse plus fine de l'évolution de l'offre de santé démontre une situation devenue préoccupante. En effet, en 2013 la Ville comptait 15 médecins généralistes en activité pour 15 838 habitants soit un ratio de 100 médecins pour 100 000 habitants. En 2019, ils ne sont plus que 10 pour une population de 15 181 habitants, soit un ratio de 65,87 médecins pour 100 000 habitants (90 en France Hexagonale et 99 en nouvelle Aquitaine). Cette situation risque de s'aggraver avec le futur départ à la retraite de deux médecins.</p>

	<p>Pour essayer de lutter contre cette dégradation de l'offre de santé, l'équipe municipale a engagé une réflexion et a pris l'attache d'autres collectivités confrontées à la même problématique.</p> <p>Le métier de médecin généraliste est en évolution et les professionnels ont tendance à rechercher des conditions d'exercice partagées. Si les maisons de santé pluridisciplinaires apportent des réponses satisfaisantes, il apparaît que certains professionnels souhaitent exercer dans le cadre d'une activité salariée.</p> <p>La création d'un centre de santé semble être une réponse adaptée à cette évolution des conditions d'exercice de la médecine.</p> <p>La collectivité souhaite par conséquent créer un Centre de Santé Municipal. Une ouverture de ce service est prévue au début de l'année 2020.</p> <p>Il sera installé dans un ancien logement de fonction d'instituteur au 7, rue Louisa Paulin.</p> <p>La création d'un centre de santé suppose la rédaction d'un Projet de santé et du Règlement intérieur du centre de santé. Ils doivent être soumis à l'ARS et serviront à répondre à l'appel à candidature de l'ARS pour fin septembre en vue d'obtenir des financements.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la dégradation de l'offre de santé • Répondre à l'évolution du métier de médecin généraliste, certains d'entre eux souhaitant exercer dans le cadre d'une activité salariée • Créer une structure qui permet le maintien de l'offre de soins et la facilitation de l'accès aux soins • AMO : apport en termes d'expertise auprès des services de la ville, pour préciser la qualité du projet déjà en cours d'élaboration, le compléter et l'amender en vue de la réponse à l'appel à candidature de l'ARS fin septembre
Intervenants	<p>Commune de Tulle CDC ACSANTIS</p>
Budget global	9554.40 € TTC
Modalité de financement	Prise en charge de l'AMO à 100% par la CDC
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu pour l'installation défini (propriété commune de Tulle) • Projet de santé et de règlement intérieur du centre de santé rédigés et délibérés en CM du 02/07/2019 • AMO désignée pour accompagnement à l'appel à projet de l'ARS • Recrutement des médecins en cours
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du site • Recrutement du personnel réalisé • Obtention des financements

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.14	<p>CREATION D'UN CENTRE DE SANTE MUNICIPAL</p> <p>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour répondre à un appel à candidature de l'ARS</p>	<p>AMO pour préciser la qualité du projet déjà en cours d'élaboration, le compléter et l'amender en vue de la réponse à l'appel à candidature de l'ARS fin septembre</p>	01/06/2019	30/09/2019	9554.40 €	100% CDC

➔ **SIGNATURES**

Commune de	CDC
Tulle	
	
Le maire Bernard COMBES	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

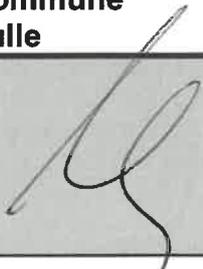
Nom de l'action	LA BOURSE AUX PROJETS
Axe de rattachement	Axe 4 Animation du cœur de ville
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>La Ville de Tulle travaille depuis près d'un an sur la mise en œuvre d'un projet de redynamisation de son cœur de ville. Accompagnée dans cette démarche par des bureaux d'études aux compétences multidisciplinaires, elle a souhaité également faire participer les citoyens en tant qu'acteurs de la ville forts de propositions dans la construction de leur ville de demain.</p> <p>A cet effet, la ville de Tulle a engagé une participation citoyenne animée par un professionnel de la concertation - Grand Public – sur une durée de 5 mois (février-juin 2019). Dès les premières rencontres, la question de la place des jeunes dans la ville et le centre-ville, le rôle qu'ils pouvaient y jouer, ont été très largement débattus, par les jeunes eux-mêmes et par le reste des participants. Des rencontres débats supplémentaires ont donc été organisés avec les établissements scolaires et de formation en vue d'aller à la rencontre de ces jeunes collégiens-lycéens-étudiants et surtout afin de comprendre pourquoi le sujet de la jeunesse revenait systématiquement dans les débats. Plus de 150 jeunes de 13 à 25 ans ont apporté leur contribution par leur présence aux réunions et leurs propositions.</p> <p>La ville de Tulle a mené une réflexion sur ces propositions et a décidé d'annoncer, lors de la restitution de la concertation en juin dernier, le lancement, à la rentrée de septembre 2019, d'une Bourse aux Projets destinée aux collégiens et lycéens de la ville de Tulle.</p> <p>Ce « concours » consiste à faire travailler les collégiens et lycéens scolarisés dans un établissement scolaire de la ville de Tulle sur un projet, en choisissant une thématique (3 au choix), un lieu (4 au choix) et un projet (4 au choix) proposés dans le règlement. Chaque équipe candidate devra être encadrée par un adulte, personnel de l'établissement scolaire et sera accompagnée par le service jeunesse de la ville de Tulle. Les lauréats seront intégrés dans la réalisation des projets et pourront également accompagner les services municipaux – service jeunesse – dans la réalisation de leur projet s'ils sont jugés recevables et réalisables.</p> <p>Cette démarche sera renouvelée chaque année.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Redynamiser le centre-ville • Intégrer les jeunes dans la construction de leur ville de demain • Valoriser la participation citoyenne dans la réalisation des projets

Intervenants	Commune de Tulle Etablissements scolaires de Tulle (Collèges et lycées) Les jeunes
Budget global	5 000 €
Modalité de financement	Prise en charge à 100% par la Commune
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt des dossiers de candidature • Remise des projets par les équipes candidates • Sélection des projets par le jury
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des projets retenus par le jury de sélection avec les équipes candidates lauréates

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.15	LA BOURSE AUX PROJETS	Lancement d'un « concours » consistant à faire travailler les collégiens et lycéens scolarisés dans un établissement scolaire de la ville de Tulle sur un projet, en choisissant une thématique, un lieu et un projet proposés dans le règlement. Les lauréats seront associés à la réalisation de leurs projets.	25/09/2019	Eté 2020 Mais reconduit chaque année	5 000 €	100% Commune de Tulle

➔ **SIGNATURES**

Commune de Tulle

Le maire Bernard COMBES

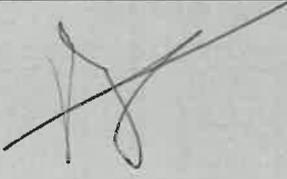
Nom de l'action	RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p><u>Tranche 1</u> : L'Hôtel de Ville de Tulle est un ancien évêché construit entre 1840-1850 et dont la ville s'est portée acquéreur pour y installer tous ses services en 1922.</p> <p>C'est un établissement de type W et de 5^{ème} catégorie comprenant 4 niveaux de bureaux, une salle des mariages et de réunion du conseil municipal développés sur une surface globale de plancher de 1920 m².</p> <p>Seul le rez de chaussée est accessible aux personnes à mobilité réduite depuis 2017 avec un accueil unique. Les étages ne sont pas accessibles et la distribution des pièces se fait avec des portes de passage inférieur à 80 cm. La salle du conseil municipal et des mariages est au 1^{er} étage avec un accès par l'arrière du bâtiment dont le cheminement est supérieur à 15%.</p> <p>Les travaux consistent à réaménager le 1^{er} étage (rénovation de la salle du conseil et création d'une salle des mariages), la cage d'escalier et à changer les menuiseries.</p> <p><u>Tranche 2</u> : réhabilitation des bureaux du 3ème étage et installation d'un chauffage central</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre à la réglementation thermique • Répondre à la réglementation à la sécurité incendie des Etablissements recevant du Public • Rénovation et réagencement des locaux permettant une fonctionnalité
Intervenants	Commune de Tulle Etat Jean Mouly (maîtrise d'œuvre)
Budget global	Tranche 1 : 325 200 € TTC Tranche 2 : 426 000 € TTC
Modalité de financement	Tranche 1 : ETAT/DETR 135 500 € Tranche 2 : ETAT/DSIL 2020 : 177 750 €
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de la déclaration de travaux et délivrance de l'arrêté • Marché de travaux

	<ul style="list-style-type: none"> • Choix des entreprises • Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du projet • Mise à disposition d'un équipement public rénové

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.16	RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE	<p><u>Tranche 1</u> : Les travaux consistant à réaménager le 1^{er} étage (rénovation de la salle du conseil et création d'une salle des mariages), la cage d'escalier et à changer les menuiseries.</p> <p><u>Tranche 2</u> : réhabilitation des bureaux du 3^{ème} étage et installation d'un chauffage central</p>	<p><u>Tranche 1</u> : Octobre 2018</p> <p><u>Tranche 2</u> : 2021</p>	<p><u>Tranche 1</u> Février 202</p> <p><u>Tranche 2</u> : 2022</p>	<p><u>Tranche 1</u> : 325 200 €</p> <p><u>Tranche 2</u> : 426 000 € TTC</p>	<p><u>Tranche 1</u> : ETAT/DETR : 135 500 €</p> <p><u>Tranche 2</u> : DSIL 2020 : 177 750 €</p>

➔ **SIGNATURES**

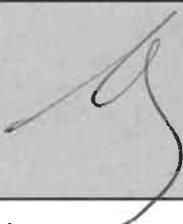
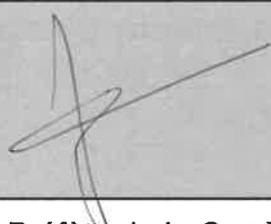
Commune de Tulle	Etat
	
Le maire Bernard COMBES	La Préfète de la Corrèze Salima SAA

Nom de l'action	CREATION DU PARKING DE COVOITURAGE WINSTON CHURCHILL / LUCIEN SAMPAIX
Axe de rattachement	Axe 3 Développement durable
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>La SNCF disposait d'un terrain inutilisé situé dans un quartier attractif en entrée de ville (quartier de la gare et de la médiathèque).</p> <p>Dans le cadre de sa politique de mise en œuvre des déplacements doux et alternatifs, la ville de Tulle souhaitait proposer un parking relais aux usagers sur un site stratégique.</p> <p>Elle a donc négocié avec la SNCF l'acquisition de cette parcelle et a fait travailler un bureau d'études sur le projet d'aménagement.</p> <p>D'une capacité de 20 places, ce parking est également équipé d'une borne de recharge destinée aux véhicules électriques.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les déplacements doux en proposant des équipements/aménagements adaptés • S'engager dans une démarche développement durable • Inciter les usagers à laisser leur véhicule en entrée de ville
Intervenants	Commune de Tulle Etat Colibris VRD
Budget global	110 424.65 € TTC
Modalité de financement	Etat/DETR : 40 645.14 €
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt du permis d'aménager et sa délivrance • Lancement du marché de travaux pour le choix des entreprises • Réalisation des travaux et livraison de l'aménagement
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du projet par la mise à disposition d'un parking pour les usagers • Son occupation

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 17	CREATION DU PARKING DE COVOITURAGE WINSTON CHURCHILL/LUCIEN SAMPAIX	<p>Dans le cadre de sa politique de mise en œuvre des déplacements doux et alternatifs, la ville de Tulle souhaitait proposer un parking relais aux usagers sur un site stratégique.</p> <p>D'une capacité de 20 places, ce parking est également équipé d'une borne de recharge destinée aux véhicules électriques.</p>	Septembre 2019	Décembre 2019	108 387,05 €	Etat/DETR 40 645,14 €

➤ **SIGNATURES**

Commune de Tulle	Etat
	
Le maire Bernard COMBES	La Préfète de la Corrèze Salima SAA

Nom de l'action	PROJET DE CAMPUS CONNECTE TULLE CORREZE
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Le campus connecté est un dispositif porté par le MESRI proposant à des étudiants une forme d'enseignement supérieur mariant la souplesse de l'enseignement à distance et le tutorat individuel et collectif. Cet outil souhaite assurer progressivement l'accès aux études supérieures aux étudiants post bac (problèmes de mobilité et/ou financier), à la reprise d'étude-reconversion, au sport étude mais également à l'effet COVID 19.</p> <p>Ce dispositif permet à ces étudiants d'accéder à des diplômes délivrés par des établissements d'enseignement supérieur français : 1er cycle universitaire (licence et BTS), classes préparatoires, masters et doctorats.</p> <p>Afin d'obtenir le label et les financements, Tulle Agglo doit répondre à un appel à projet. En 2019, en vue de mettre en œuvre ce projet et d'être prêts pour répondre au prochain appel à projet "Campus Connecté, tiers lieux de proximité et poursuite d'études" lancé par le MESRI, Tulle Agglo et la ville de Tulle, en partenariat avec Coritech et la Mission Locale, ont évalué la pertinence et le besoin d'un tel dispositif à l'échelle du territoire : sur 106 réponses, 62% étaient intéressés par ce type d'enseignement.</p> <p>Tulle Agglo et la commune de Tulle souhaitent donc compléter l'offre en enseignement supérieur dès 2021 via la mise en place d'un campus connecté sur le site du campus universitaire qui sera inauguré en avril 2021.</p>
Objectif	Permettre à des jeunes et moins jeunes (tout public) de suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un accompagnement de proximité
Intervenants	<p>Tulle Agglo Commune de Tulle MESRI Caisse des dépôts Université de Limoges IUT du Limousin Rectorat Mission Locale Tulle Corrèze</p>

	Corr'tech CROUS de Limoges Lycées Edmond Perrier Lycée René Cassin Lycée agricole de Naves Edgard Pisani RITLES CIO Chambres consulaires
Budget global	871 785 € HT (sur 5 ans)
Modalité de financement	Financement PIA : 300 000€ (prévisionnel sur 5 ans) FEDER et ou Région : 280 000€ (prévisionnel) Tulle Agglo : 291 785 € Commune de Tulle : mise à disposition du bâtiment pour l'installation du campus connecté
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Engagement de Tulle Agglo à lancer le projet de campus connecté Lancement de l'appel à projet par le MESRI et candidature de Tulle Agglo Mise en place de la stratégie d'accompagnement des étudiants Obtention des financements Aménagement du lieu dédié au campus connecté Communication auprès des lycéens d'un campus connecté sur Tulle et des formations auxquelles ils pourront avoir accès Campus connecté de Tulle accessible via Parcours Sup'
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Tulle Agglo retenu à l'appel Inscription des étudiants au campus connecté à la rentrée de septembre 2021 (atteinte des objectifs : 15) Absence de décrochage pendant l'année scolaire Augmentation des inscriptions année n+1 et n+2 Satisfaction des utilisateurs du campus connecté (étudiants et familles) via questionnaire

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM 6.18	PROJET DE CAMPUS CONNECTE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	Proposer une forme d'enseignement supérieur (formations universitaires) mariant la souplesse de l'enseignement à distance et le tutorat individuel et collectif à des étudiants.	2019	2021	871 785 € (sur 5 ans)	Financement PIA : 300 000€ (prévisionnel sur 5 ans) FEDER et ou Région : 280 000€ (prévisionnel)

➤ SIGNATURES

Tulle Agglo	Commune de Tulle
	
Le Président Michel BREUILH	Le maire Bernard COMBES

Nom de l'action	OPERATION DE DEMOLITION-RECONSTRUCTION AU 81 RUE DE LA BARRIERE POUR UNE OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Dans le cadre d'une convention publique d'aménagement, la Ville de Tulle est propriétaire depuis une dizaine d'années de l'immeuble 81 rue de la Barrière. Ce bien réunissait un certain nombre de conditions pouvant attirer des éventuels investisseurs voulant user de la défiscalisation Malraux : situé dans un périmètre ORI, touché par une DUPT et disposant d'un PC valide portant sur la réhabilitation de 2 logements. Malgré une importante campagne de commercialisation, cet immeuble n'a jamais trouvé d'acquéreur.</p> <p>Vacant depuis plusieurs décennies, l'immeuble présente un état de conservation qui ne cesse de se dégrader et commence à devenir menaçant. La commune de Tulle a donc proposé de céder gratuitement ce bien à Noalis, via la SEM dans le cadre de la CPA, qui a accepté cette cession après avoir mené des analyses et études (structurelles, financières ...).</p> <p>Le projet de Noalis porte sur une acquisition amélioration par la démolition-reconstruction de 2 logements collectifs de type T 3 de 70 et 80 m² (1 PLUS et 1 PLAI)</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance et le bâti dégradé • Réhabiliter un immeuble ancien • Créer du logement de qualité en assurant une diversité sociale et intergénérationnelle
Intervenants	Noalis Etat Action Logement CDC Commune de Tulle
Budget global	328 321 € TTC
Modalité financement	<p>de Etat : 10 000 €</p> <p>AL (subvention) : 101 598 € (prévisionnel)</p> <p>AL (prêt) : 43 542 € (prévisionnel)</p> <p>Prêt CDC logement : 79 836 € (prévisionnel)</p> <p>Prêt CDC foncier : 43 345 € (prévisionnel)</p> <p>Fonds propres : 50 000 € (prévisionnel)</p>

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration Noalis 20/02/2020 : validation acquisition du bien auprès de la SEM et lancer les études • Choix d'une maîtrise d'œuvre • Dépôt du dossier de demande de financement auprès d'Action logement le 15/01/2020 validé sous réserve en comité régional AL le 17/02/2020 • Inscription des opérations au programme LLS 2020 pour obtention des agréments • Dépôt du PC et délivrance • Consultation des entreprises • Lancement des travaux et livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur le marché locatif de 2 logements neufs • Mixité sociale (PLUS/PLAI) • Qualité des logements produits • Occupation des logements

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.19	OPERATION DE DEMOLITION-RECONSTRUCTION AU 81 RUE DE LA BARRIERE POUR UNE OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX	Démolition-reconstruction d'un immeuble pour création de 2 logements sociaux	-compromis de vente : 1 ^{er} semestre 2020 avec la SEM TERRITOIRES pour 0€ -programmation 2020 -lancement des travaux : juin 2021	livraison des logements : septembre 2022	328 321 € TTC	Etat : 10 000 € AL (subvention) : 101 598 € (prévisionnel) AL (prêt) : 43 542 € (prévisionnel) Prêt CDC lgt : 79 836 € (prévisionnel) Prêt CDC foncier : 43 345 € (prévisionnel) Fonds propres : 50 000 € (prévisionnel)

☞ SIGNATURES

Commune de Tulle	Noalis	Action Logement	ETAT	CDC
				
Le maire Bernard COMBES	La directrice générale Elodie AMBLARD	Le Président du comité régional Luc HEURTEBIZE	La Préfète de la Corrèze Salima SAA	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

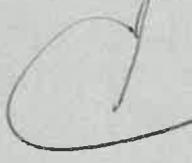
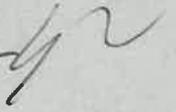
Nom de l'action	OPERATION DE DEMOLITION-RECONSTRUCTION AU 4-6 RUE SAINT MARTIAL POUR UNE OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Dans le cadre d'une convention publique d'aménagement, la Ville de Tulle est propriétaire depuis près d'une vingtaine d'années de l'immeuble 4-6 rue Saint Martial. Ce bien réunissait un certain nombre de conditions pouvant attirer des éventuels investisseurs voulant user de la défiscalisation Malraux : situé dans un périmètre ORI, touché par une DUPT et disposant d'un PC valide portant sur la réhabilitation de 1 ou 2 logement(s). Malgré une importante campagne de commercialisation, et même pendant la période faste du Malraux sur Tulle, cet immeuble n'a jamais trouvé d'acquéreur.</p> <p>Vacant depuis plusieurs décennies, l'immeuble présente un état de conservation qui ne cesse de se dégrader et commence à devenir menaçant. La commune de Tulle a donc proposé de céder gratuitement ce bien à Noalis, via la SEM dans le cadre de la CPA, qui a accepté cette cession après avoir mené des analyses et études (structurelles, financières ...).</p> <p>Le projet de Noalis porte sur une acquisition amélioration par la démolition-reconstruction de 3 logements collectifs de type 1 T1 bis et 2 T2 de 38 et 51 m² (2 PLUS et 1 PLAI)</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance et le bâti dégradé • Réhabiliter un immeuble ancien • Créer du logement de qualité en assurant une diversité sociale et intergénérationnelle
Intervenants	<p>Noalis Etat Action Logement CDC Commune de Tulle</p>
Budget global	354 112 € TTC
Modalité financement	<p>de Etat : 10 000 € AL (subvention) : 98 728 € (prévisionnel) AL (prêt) : 42 312 € (prévisionnel) Prêt CDC logement : 87 995 € (prévisionnel) Prêt CDC foncier : 49 077 € (prévisionnel) Fonds propres : 66 000 € (prévisionnel)</p>

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration Noalis 20/02/2020 : validation acquisition du bien auprès de la SEM et lancer les études • Choix d'une maîtrise d'œuvre • Dépôt du dossier de demande de financement auprès d'Action logement le 15/01/2020 validé sous réserve en comité régional AL le 17/02/2020 • Inscription des opérations au programme LLS 2020 pour obtention des agréments • Dépôt du PC et délivrance • Consultation des entreprises • Lancement des travaux et livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur le marché locatif de 3 logements neufs • Mixité sociale (PLUS/PLAI) • Qualité des logements produits • Occupation des logements

⇒ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.20	OPERATION DE DEMOLITION-RECONSTRUCTION AU 81 RUE DE LA BARRIERE POUR UNE OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX	Démolition-reconstruction d'un immeuble pour création de 3 logements sociaux	-compromis de vente : 1 ^{er} semestre 2020 avec la SEM TERRITOIRES pour 0€ - programmation 2020 -lancement des travaux : juin 2021	livraison des logements : septembre 2022	354 112 € TTC	Etat : 10 000 € AL (subvention) : 98 728 € (prévisionnel) AL (prêt) : 42 312 € (prévisionnel) Prêt CDC lgt: 87 995 € (prévisionnel) Prêt CDC foncier : 49 077 € (prévisionnel) Fonds propres : 66 000 € (prévisionnel)

➤ SIGNATURES

Commune de Tulle	Noalis	Action Logement	ETAT	CDC
				
Le maire Bernard COMBES	La directrice générale Elodie AMBLARD	Le Président du comité régional Luc HEURTEBIZE	La Préfète de la Corrèze Salima SAA	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

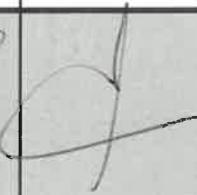
Nom de l'action	OPERATION DE DEMOLITION-RECONSTRUCTION AU 50 T ET 52 RUE D'ALVERGE POUR UNE OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Dans le cadre d'une convention publique d'aménagement, la Ville de Tulle est propriétaire depuis près d'une vingtaine d'années de l'immeuble 50T rue d'Alverge et d'une dizaine d'années du 52 rue d'Alverge. Le 50T réunissait un certain nombre de conditions pouvant attirer des éventuels investisseurs voulant user de la défiscalisation Malraux : situé dans un périmètre ORI, touché par une DUPT et disposant d'un PC valide portant sur la réhabilitation de 3 logement(s). Malgré une importante campagne de commercialisation, et même pendant la période faste du Malraux sur Tulle, cet immeuble n'a jamais trouvé d'acquéreur. Le 52 rue d'Alverge avait été acquis en tant que bien vacant sans maître avec un 2d immeuble dans le cadre d'une opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI). Il devait être réhabilité par un bailleur social mais n'a jamais manifesté d'intérêt pour l'un d'eux jusqu'ici.</p> <p>Vacants depuis plusieurs décennies, ces immeubles présentent un état de conservation qui ne cesse de se dégrader et commence à devenir menaçant. La commune de Tulle a donc proposé de céder gratuitement ces biens à Noalis, via la SEM dans le cadre de la CPA, qui a accepté cette cession après avoir mené des analyses et études (structurelles, financières ...).</p> <p>Le projet de Noalis porte sur une acquisition amélioration par la démolition-reconstruction de 5 logements collectifs de type 2 T2 et 3 T3 de 30 à 75 m² (3 PLUS et 2 PLAI)</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance et le bâti dégradé • Réhabiliter des immeubles anciens • Créer du logement de qualité en assurant une diversité sociale et intergénérationnelle
Intervenants	<p>Noalis Etat Action Logement CDC Commune de Tulle</p>

Budget global	657 165 € TTC
Modalité de financement	Etat : 20 000 € AL (subvention) : 186 417 € (prévisionnel) AL (prêt) : 79 893 € (prévisionnel) Prêt CDC logement : 155 704 € (prévisionnel) Prêt CDC foncier : 90 150 € (prévisionnel) Fonds propres : 125 001 € (prévisionnel)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration Noalis 20/02/2020 : validation acquisition du bien auprès de la SEM et lancer les études • Choix d'une maîtrise d'œuvre • Dépôt du dossier de demande de financement auprès d'Action logement le 15/01/2020 validé sous réserve en comité régional AL le 17/02/2020 • Inscription des opérations au programme LLS 2020 pour obtention des agréments • Dépôt du PC et délivrance • Consultation des entreprises • Lancement des travaux et livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur le marché locatif de 5 logements neufs • Mixité sociale (PLUS/PLAI) • Qualité des logements produits • Occupation des logements

⇒ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.21	OPERATION DE DEMOLITION-RECONSTRUCTION AU 81 RUE DE LA BARRIERE POUR UNE OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX	Démolition-reconstruction d'un immeuble pour création de 5 logements sociaux	-compromis de vente : 1 ^{er} semestre 2020 avec la SEM TERRITOIRES pour 0€ - programmation 2020 -lancement des travaux : juin 2021	livraison des logements : septembre 2022	657 165 € TTC	Etat : 20 000 € AL (subvention) : 186 417 € (prévisionnel) AL (prêt) : 79 893 € (prévisionnel) Prêt CDC logement : 155 704 € (prévisionnel) Prêt CDC foncier : 90 150 € (prévisionnel) Fonds propres : 125 001 € (prévisionnel)

⇒ SIGNATURES

Commune de Tulle	Noalis	Action Logement	ETAT	CDC
				
Le maire Bernard COMBES	La directrice générale Elodie AMBLARD	Le Président du comité régional Luc HEURTEBIZE	La Préfète de la Corrèze Salima SAA	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

Nom de l'action	ETUDE SUR LE SCHEMA DIRECTEUR ENERGIE DES BATIMENTS PUBLICS VILLE DE TULLE
Axe de rattachement	Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics Transition énergétique
Date de signature	08/12/2020
Description générale	<p>La ville de Tulle dispose d'un patrimoine important très consommateur en énergie. Elle souhaite mettre en place un plan d'actions pour réaliser des travaux et améliorer les processus d'exploitation.</p> <p>Elle a donc sollicité la Banque des Territoires pour financer une étude sur le schéma directeur énergie des bâtiments publics de la Ville de Tulle.</p> <p>L'objectif est:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réaliser un état des lieux synthétique du patrimoine communal, - d'établir un audit et diagnostic de 4 à 6 bâtiments prioritaires, - de proposer un plan d'actions opérationnel (travaux et amélioration des processus d'exploitation - Et de proposer des orientations/montages juridique et financier
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la précarité énergétique • Proposer un plan d'actions • Proposer des montages juridiques et financiers pour déployer le plan d'actions
Intervenants	Ville de Tulle Banque des Territoires SCET AKAJOULE
Budget global	22 800 €
Modalité de financement	100 % CDC
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Demande faite auprès de la CDC en novembre 2019 • ordre de mission de la SCET validé par la CDC marquant le lancement de l'étude en décembre 2019 • Lancement de l'étude le 19/01/2020
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'un plan d'action • Proposition d'un montage juridique et financier • Proposition de financements

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.22	ETUDE SUR LE SCHEMA DIRECTEUR ENERGIE DES BATIMENTS PUBLICS VILLE DE TULLE	Diagnostic, audit et plan d'actions	Janvier 2020	Décembre 2020	22 800 €	CDC : 100 %

➤ SIGNATURES

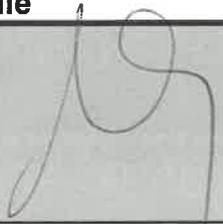
Commune de Tulle	CDC
	
Le maire Bernard COMBES	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

Nom de l'action	ETUDE SUR LES OUTILS DE PORTAGE FONCIER DES LOCAUX COMMERCIAUX ET IMMEUBLES
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	18/12/2020
Description générale	Suite à la mission réalisée par la SCET en 2019 pour la Banque des Territoires, intitulée « Enjeux, Elaboration d'un plan de merchandising et définition d'un Plan d'action », la ville de Tulle souhaitait bénéficier d'une investigation complémentaire pour connaître et comprendre les types de structure de portage foncier de locaux commerciaux-immeubles (foncière notamment), les principes de financement de chaque solution, et quels sont les avantages et inconvénients pour la collectivité./montages juridique et financier
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Définir une stratégie qui justifie le besoin ou non d'un outil telle qu'une foncière • Connaître les différents types de foncière : les engagements des collectivités pour chaque type de structure • Proposer une aide à la décision sur des outils non utilisés en vue de la mise en place d'une stratégie et une maîtrise foncière
Intervenants	Ville de Tulle Banque des Territoires SCET Tulle Agglo
Budget global	10 530 €
Modalité de financement	100 % CDC
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Demande faite auprès de la CDC en décembre 2019 • ordre de mission de la SCET validé par la CDC marquant le lancement de l'étude en janvier 2020 • Lancement de l'étude le 17/01/2020
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le ou les périmètres d'action • Définir les priorités d'action et cibler les biens • Définir un plan de financement • Créer ou intégrer une foncière

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.23	ETUDE SUR LES OUTILS DE PORTAGE FONCIER DES LOCAUX COMMERCIAUX ET IMMEUBLES	Diagnostic, audit et plan d'actions	Janvier 2020	Mai 2020	10 530 €	CDC : 100 %

➤ SIGNATURES

Commune de Tulle	CDC
	
Le maire Bernard COMBES	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

Nom de l'action	MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA DEFINITION DES ATTENTES ET DES BESOINS DES ELUS EN TERMES DE MARKETING TERRITORIAL
Axe de rattachement	Axes 1 à 5
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>La Ville de Tulle travaille en interne depuis près de deux ans sur la dimension de marketing territorial. Elle a réuni les services de la ville et certains partenaires institutionnels pour avancer dans cette réflexion mais s'est très vite trouvée bloquer par la définition des actions, des partenariats et des financements.</p> <p>Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, un diagnostic territorial a été réalisé par le bureau d'étude VE2A en charge d'une étude de programmation urbaine : le diagnostic a très nettement démontré le défaut d'image dont souffrait la ville et l'importance de traiter cette problématique.</p> <p>La ville de Tulle a donc sollicité, dans le cadre de l'AMO renforcée dont elle bénéficie, un accompagnement de la SCET pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter la notion de marketing territorial et partager les grands facteurs clés de succès, - révéler les besoins et les attentes de la ville en termes de marketing territorial - et élaborer une feuille de route collective
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Définir une stratégie en termes de marketing territorial • Etablir les partenaires de cette démarche • Ecrire une feuille de route à savoir cibler les thématiques à valoriser pour écrire un cahier des charges en vue d'une consultation d'un BE qui proposera un plan d'actions à déployer
Intervenants	<p>Ville de Tulle Tulle Agglo Office de tourisme Banque des Territoires SCET</p>
Budget global	5 520 €
Modalités de financement	100 % CDC
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Demande faite auprès de la SCET/BDT en novembre 2019 • ordre de mission de la SCET validé par la CDC marquant le lancement de l'étude en février 2020

	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'étude le 06/03/2020 • Entretiens et ateliers réalisés
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route établie • Partenaires de la démarche définis

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.24	MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA DEFINITION DES ATTENTES ET DES BESOINS DES ELUS EN TERMES DE MARKETING TERRITORIAL	Définir une feuille de route en termes de marketing territorial avec de potentiels partenaires	Mars 2020	Septembre 2020	5 520 €	CDC : 100 %

➤ **SIGNATURES**

Commune de	CDC
Tulle	
	
Le maire Bernard COMBES	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

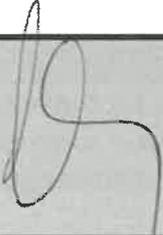
Nom de l'action	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN ACCORD CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE
Axe de rattachement	Axes 1 à 5
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>A l'issu de la démarche de concertation et de l'étude de programmation urbaine confiée au bureau d'études VE2A, menées en 2019-2020, 5 grands enjeux de programmation urbaine ont été déterminés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunir les 3 pôles « centre-ville » pour en créer un seul identifiable et identifié - Créer des lieux de rencontre et des espaces de vie - Végétaliser le futur centre-ville - Travailler sur la mobilité douce - Améliorer le cadre de vie <p>Ambitieux, ce programme va se dérouler sur plusieurs années (à l'horizon des 15 ans). Des priorités de secteurs d'intervention ont cependant été identifiées pour les 5-6 prochaines années.</p> <p>Pour parvenir à sa réalisation et garantir la cohérence en termes d'aménagement et d'ambiance, la ville de Tulle souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - confier à une même équipe de maîtrise d'œuvre les aménagements des secteurs prioritaires ciblés pour les 6 prochaines années sous la forme d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine. - Se faire assister pour mettre en place cet accord cadre
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les compétences et missions à prévoir dans l'accord-cadre • Accompagner la collectivité sur la rédaction des pièces constitutives du marché de maîtrise d'œuvre urbaine des actions d'aménagement public inscrites dans le projet ACV de Tulle • Engager la consultation
Intervenants	Ville de Tulle Banque des Territoires SCET
Budget global	5 520 €
Modalités de financement	100 % CDC
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la mission en avril 2020 • Périmètre et secteurs d'intervention ciblés

	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences de l'équipe de maîtrise d'œuvre définies • Procédure déterminée
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Pièces du dossier de consultation établies • Consultation lancée

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.25	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN ACCORD CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE	Accompagnement sur la rédaction des pièces constitutives du marché de maîtrise d'œuvre urbaine des actions d'aménagement public inscrites dans le projet ACV de Tulle.	Avril 2020	Novembre 2020	5 520 €	CDC : 100 %

➤ **SIGNATURES**

Commune de	CDC
Tulle	
	
Le maire Bernard COMBES	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

Nom de l'action	ETUDE DE MARCHÉ FLASH EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT DE LOISIRS OU AUTRES DANS L'ANCIEN CINÉMA LE PALACE
Axe de rattachement	Axes 1 et 5
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Lieu emblématique pour les tullistes (lors de la grande campagne de concertation menée en 2019, les citoyens ont souvent évoqué ce site avec nostalgie et l'espoir d'une reconversion souvent orientée vers les loisirs), l'ancien cinéma Le Palace, situé dans l'avenue Victor Hugo, en plein centre-ville, est en cours d'acquisition par l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine pour le compte de la Ville de Tulle.</p> <p>Un cabinet d'architecte et un bureau d'études structure ont été missionnés par la ville de Tulle pour travailler sur les 3 scénarii programmatiques suivants en intégrant deux invariants (assurer l'accessibilité à chaque niveau et étudier la faisabilité d'une création au sous-sol d'un parking) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scénario 1 : un espace de loisirs et de jeux - Scénario 2 : espace commercial, activités artistiques et duplex donnant sur le toit - Scénario 3 : local associatif, maison des jeunes, arts vivants (cabaret, salle de conférence, salle de spectacle) <p>Les 3 scénarii étant inspirés des propositions faites par les citoyens, il paraissait nécessaire de les conforter ou de les modifier par une étude de marché portant plus spécifiquement sur les loisirs.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les besoins en termes d'équipements de loisirs • Réaliser une étude de marché flash des scénarii en vue de la reconversion de l'ancien cinéma Le Palace
Intervenants	<p>Ville de Tulle Banque des Territoires SCET EPF Citoyens</p>
Budget global	10 275 € TTC
Modalités de financement	100 % CDC
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la mission en mai 2020 • Prise de connaissance des différentes études menées dans le cadre d'ACV

	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un questionnaire quantitatif auprès des citoyens • Réalisation de 7 entretiens qualitatifs avec de potentiels porteurs de projet
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution des résultats du questionnaire • Proposition de plusieurs scenarii programmatiques

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.26	ETUDE DE MARCHE FLASH EN MATIERE D'EQUIPEMENT DE LOISIRS OU AUTRES DANS L'ANCIEN CINEMA LE PALACE	Etude de marché portant plus spécifiquement sur les loisirs en vue de venir corroborer 3 scenarii de reconversion de l'ancien cinéma Le Palace	Mai 2020	Août 2020	10 275 €	CDC : 100 %

➤ **SIGNATURES**

Commune Tulle	de	CDC
		
Le maire Bernard COMBES		Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

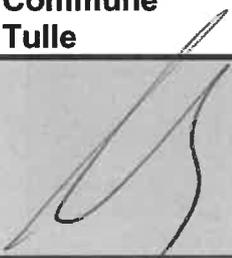
Nom de l'action	ETUDE DE FAISABILITE PROGRAMMATIQUE SUR L'ANCIEN CINEMA LE PALACE
Axe de rattachement	Axes 1 et 5
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Lieu emblématique pour les tullistes (lors de la grande campagne de concertation menée en 2019, les citoyens ont souvent évoqué ce site avec nostalgie et l'espoir d'une reconversion souvent orientée vers les loisirs), l'ancien cinéma Le Palace, situé dans l'avenue Victor Hugo, en plein centre-ville, est en cours d'acquisition par l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine pour le compte de la Ville de Tulle.</p> <p>Inspirés des propositions faites par les citoyens, 3 scénarii de programmation ont été déterminés en vue de la reconversion de ce site. Afin d'en connaître leur faisabilité technique et financière et en vue de lancer un appel à projet pour trouver un ou plusieurs investisseurs, un cabinet d'architecte et un bureau d'études structure ont été missionnés par la ville de Tulle pour travailler sur ces 3 scénarii en intégrant deux invariants (assurer l'accessibilité à chaque niveau et étudier la faisabilité d'une création au sous-sol d'un parking).</p> <p>Les scénarii sont les suivants et pourront être modulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scénario 1 : un espace de loisirs et de jeux - Scénario 2 : espace commercial, activités artistiques et duplex donnant sur le toit - Scénario 3 : local associatif, maison des jeunes, arts vivants (cabaret, salle de conférence, salle de spectacle)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Définir la faisabilité programmatique en vue d'une reconversion • Trouver des porteurs de projets/investisseurs
Intervenants	<p>Ville de Tulle EPF Agence Clary Arc Ingénierie</p>
Budget global	17 580 € TTC
Modalités de financement	100 % Ville de Tulle
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la mission • Réalisation des sondages dès l'acquisition du bien par l'EPF

	<ul style="list-style-type: none"> • Redéfinir les scénarii si nécessaire en fonction de l'avancée de l'étude et validation
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation de la faisabilité réglementaire et structurelle des 3 programmes • Proposition de 3 programmes chiffrés adaptés aux contraintes opérationnelles

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.27	ETUDE DE FAISABILITE PROGRAMMATIQUE SUR L'ANCIEN CINEMA LE PALACE	Etude de faisabilité programmatique sur la base de 3 scénarii en vue d'une reconversion de l'ancien cinéma Le Palace	Septembre 2020	Mai 2021	17 580 €	Ville de Tulle : 100 %

➤ **SIGNATURES**

Commune de Tulle

Le maire Bernard COMBES

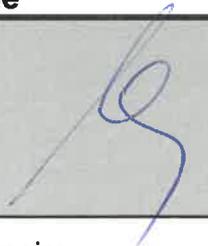
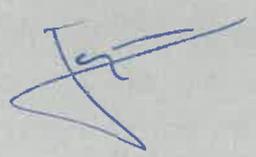
Nom de l'action	ETUDE D'OPPORTUNITE POUR UNE EPICERIE SOCIALE A TULLE
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>L'épicerie solidaire de la ville de Tulle, gérée par l'Association Tulle Solidarité (ATS), fait face à d'importantes difficultés financières et budgétaires depuis plusieurs années, et se trouve aujourd'hui menacée de fermeture. Elle est, par ailleurs, fragilisée par le vieillissement des bénévoles de l'ATS.</p> <p>La ville de Tulle et le CCAS souhaiteraient pouvoir maintenir cette épicerie et la redynamiser afin de garantir aux bénéficiaires la continuité du service, en proposant un concept optimisé de l'épicerie solidaire. Dans l'optique de la fermeture imminente de l'ATS, le CCAS se montre prêt à assurer la reprise du projet d'épicerie, vers lequel il pourrait fléchir la part de son budget actuellement dédiée à l'aide alimentaire. A ce stade, les équipes du CCAS ont déjà étudié et visité des modèles aboutis d'épiceries solidaires et disposent également d'une bonne connaissance des besoins sociaux sur leur territoire.</p> <p>S'il n'existe à ce jour aucune autre épicerie solidaire à Tulle, le Secours Populaire propose déjà un service d'épicerie en libre-service, et les autres associations de l'aide alimentaire sont elles aussi actives sur le territoire - Croix Rouge française, Secours Catholique, Restos du Cœur ...</p> <p>Dans ce contexte, la pertinence et le bien fondé d'un tel projet sur le territoire reste encore à conforter. C'est pourquoi avant d'engager les investissements requis, la ville de Tulle et le CCA souhaitent s'assurer que les besoins sociaux ne sont pas déjà suffisamment couverts en les mettant en perspective avec les dispositifs existant localement.</p> <p>Ils souhaitent également être conseillés dans le choix du modèle de portage et de partenariat, en vue de pérenniser les activités et l'animation de la future épicerie sociale.</p> <p>Enfin la question de l'emplacement de la nouvelle épicerie solidaire reste ouverte : il s'agit donc d'évaluer les avantages et inconvénients que présentent les différentes hypothèses de localisation.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Définir l'opportunité et analyser le besoin • Proposer un concept • Etudier le portage et réfléchir à sa localisation

Intervenants	Ville de Tulle SCET
Budget global	10 920 € TTC
Modalités de financement	100 % CDC
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la mission • Entretiens réalisés • Formulation des préconisations • Restitution des conclusions de l'étude
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les préconisations proposées par le bureau d'études

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.28	ETUDE D'OPPORTUNITE POUR UNE EPICERIE SOCIALE A TULLE	Définir l'opportunité et analyser les besoins et étudier les différents portages ainsi que la localisation d'une épicerie solidaire	Juin 2020	Novembre 2020	10 920 €	CDC : 100 %

➤ **SIGNATURES**

Commune de Tulle	CDC
	
Le maire Bernard COMBES	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

Nom de l'action	OPAH RU ACTION CŒUR DE VILLE DE TULLE ET ACTION CŒURS DE BOURGS ET OPAH DC SUR LE TERRITOIRE DE TULLE AGGLO
Axe de rattachement	Axes 1, 2 et 3
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>L'agglomération s'est donnée comme ambition de reconquérir l'habitat vacant, énergivore et dégradé sur son territoire pour concourir à la revitalisation de ce dernier. Cette ambition se décline, notamment, aux travers des différents projets communaux ainsi qu'au travers du dispositif Action Cœur de Ville et Cœurs de Bourgs.</p> <p>Tulle aggro maître d'ouvrage, conduit depuis plus d'un an une étude pré-opérationnelle menée par le bureau d'études Ville & Habitat afin de mettre en exergue les problématiques à privilégier dans le cadre de la mise en place d'aides à l'habitat pour les particuliers (qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs).</p> <p>Au terme de cette étude, ponctuée de diverses rencontres, la communauté d'agglomération Tulle Aggro et les futurs partenaires des OPAH-RU, ont collectivement validé un programme d'intervention.</p> <p>L'OPAH et l'OPAH-RU visent à participer à la mise en œuvre d'un projet global, via une action publique volontariste en faveur de l'amélioration du parc immobilier privé et du cadre de vie.</p> <p>Pour cela, elle s'appuiera sur des moyens opérationnels renforcés et mettra en œuvre les dispositions et outils adaptés au traitement des différentes situations rencontrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation de l'OPAH et des OPAH-RU par un prestataire • Incitation des propriétaires occupants et bailleurs privés, via un subventionnement des travaux ; • Repérage, veille, contrôle et traitement du parc immobilier déficient ; • Mise en œuvre d'outils coercitifs lorsque l'incitation ne suffit pas <p>Le montant total des aides aux travaux sera réparti entre l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la communauté d'agglomération Tulle aggro et les communes de Cornil, Corrèze, Laguenne-sur-Avalouze, Sainte-Fortunade et Tulle. Ces montants pourront être complétés par le Conseil départemental de la Corrèze et d'autres partenaires, selon leurs règlements d'intervention spécifiques.</p>

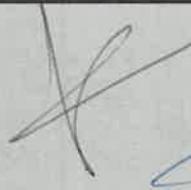
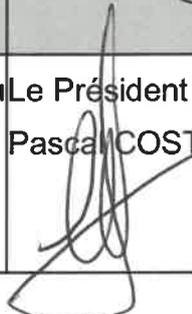
	<p>Le montant des aides à l'ingénierie sera pris en charge par l'ANAH, la communauté d'agglomération Tulle aggro et la Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts.</p> <p>A partir du 1^{er} trimestre 2021 l'OPAH et les OPAH-RU seront suivies et animées par un opérateur qui sera désigné par consultation dans le cadre d'un appel d'offres (en cours de consultation).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique • Adapter l'habitat à la perte d'autonomie • Intervenir sur la résorption de l'habitat indigne et dégradé • Inciter la mise en location d'un bien vacant avec travaux afin que les propriétaires bailleurs réhabilitent leur bien • Accompagner les primo-accédant dans l'ancien ou d'un bien vacant avec travaux • Améliorer le patrimoine ancien • Retombées économiques importantes pour les entreprises et les artisans locaux
Intervenants	<p>Tulle Agglo, Communes de Cornil, Corrèze, Laguenne, Sainte-Fortunade et de Tulle Etat Anah CDC Action Logement Conseil Départemental La SACICAP PROCIVIS Nouvelle Aquitaine</p>
Budget global	14 000 000 € (OPAH-OPAH RU)
Modalités de financement	<p>Anah (Opah) : 6 464 934 € (prévisionnel) Anah (Opah RU) : 3 419 460 € (prévisionnel) Tulle Agglo (Opah) : 1 262 066€ (prévisionnel) Tulle Agglo (Opah RU) : 1 032 770 € (prévisionnel) Cornil : 62 500 € Corrèze : 60 000 € Laguenne : 40 000 € Sainte-Fortunade : 40 000 € Tulle : 993 000 € CDC : 98 770 € (prévisionnel)</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Signature des conventions OPAH-OPAH RU • Choix d'un prestataire pour l'animation • Lancement de l'animation • Communication sur ces dispositifs
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre les objectifs prévus

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.30	OPAH RU ACTION CŒUR DE VILLE DE TULLE ET ACTION CŒURS DE BOURGS ET OPAH DC SUR LE TERRITOIRE DE TULLE AGGLO	Accompagner les propriétaires privés dans la réhabilitation des logements par des aides incitatives et de l'animation	1 ^{er} trimestre 2021	2025	14 000 000 €	Anah (Opah) : 6 464 934 € (prévisionnel) Anah (Opah RU): 3 419 460 € (prévisionnel) Tulle Agglo (Opah) : 1 262 066€ (prévisionnel) Tulle Agglo (Opah RU) : 1 032 770 € (prévisionnel) Cornil : 50 000 € Corrèze : 60 000 € Laguenne : 40 000 € Sainte-Fortunade : 40 000 € Tulle : 993 000 € CDC : 98 770 € (prévisionnel)

➤ SIGNATURES

Tulle Agglo	Commune de Cornil	Commune de Corrèze	Commune de Laguenne	Commune de Sainte-Fortunade	Commune de Tulle
					
Le Président Michel BREUILH	Le maire Pascal Fouché	Le Maire Jean-François Labbat	Le Maire Roger Chassagnard	La Maire Martine DUPIN DE BEYSSAT	Le maire Bernard COMBES

ETAT	ANAH	CDC	Action Logement	Conseil Départemental	La SACICAP PROCIVIS Nouvelle Aquitaine
					
La Préfète de la Corrèze Salima SAA	La Préfète de la Corrèze Salima SAA	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX	Le Président du comité régional Luc HEURTEBIZE	Le Président Pascal COSTE	Le Directeur Général Délégué Jean-Pierre MOUCHARD

Nom de l'action	DEFINITION DE LA SIGNALÉTIQUE URBAINE DE LA VILLE DE TULLE
Axe de rattachement	Axes 1 à 5
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Comme dans beaucoup de communes, la signalétique urbaine à Tulle s'est dégradée pour diverses raisons : apparition ou disparition de nouveaux services et de nouvelles activités, changements de dénomination, incohérence des ensembles directionnels, ajouts parfois inesthétiques, manque de cohérence Mais à Tulle, la signalétique peut aussi faire défaut par son absence ou son inexistence.</p> <p>Par ailleurs et suite à l'étude de programmation urbaine, la ville de Tulle souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réunir 3 pôles souvent identifiés, selon les usagers, comme étant respectivement le centre-ville (le secteur gare-médiathèque pour certains, le quartier historique du Trech (Préfecture) pour d'autres ou encore l'avenue commerçante Victor Hugo située entre ces 2 pôles), pour n'en faire qu'un. Des aménagements urbains vont donc être réalisés pour répondre à cette stratégie, les places autour du futur Musée de la Cité de l'Accordéon et des savoir-faire et l'avenue Victor Hugo étant les secteurs prioritaires pour les 6 prochaines années. La signalétique devra par conséquent accompagner l'identification urbaine de ce nouveau « centre-ville » • guider et donner envie d'entrer en centre-ville incitant ainsi sa fréquentation • guider vers les parkings véhicules principaux pour répondre à la stratégie sur la mobilité • favoriser la déambulation à pied par une signalétique dédiée au cheminement piéton dans le centre-ville vers les points d'intérêt et en intégrant la notion de durée (la configuration de la ville donnant l'impression de longues distances à parcourir d'un point à un autre) • valoriser les parcours touristiques
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un diagnostic de situation et du besoin de signalétique • Répondre à des fins stratégiques • Définir la boîte à outils signalétiques • Définir les principes, les contenus et le design de la signalétique • Identifier les lieux d'implantation de la signalétique
Intervenants	Ville de Tulle SCET
Budget global	42 000 € TTC (prévisionnel)
Modalités de financement	50 % CDC (prévisionnel)

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la consultation pour le choix d'un prestataire • Choix d'un prestataire et lancement de la mission • Réalisation du diagnostic • Proposition d'un plan de jalonnement • Réalisation du dossier de consultation pour la fabrication et la pose de la signalétique
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer la consultation pour le choix du fabricant • Sélectionner le fabricant • Mettre en place, selon la programmation établie, la signalétique dans la ville de Tulle

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.32	DEFINITION DE LA SIGNALÉTIQUE URBAINE DE LA VILLE DE TULLE	Proposer un nouveau plan de jalonnement qui doit accompagner les aménagements urbains, l'identité urbaine du nouveau « centre-ville » et valoriser la ville pour favoriser sa fréquentation	Décembre 2020	Décembre 2021	42 000€ (prévisionnel)	CDC : 50 % (prévisionnel)

➤ **SIGNATURES**

Commune de Tulle	CDC
	
Le maire Bernard COMBES	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

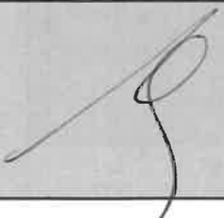
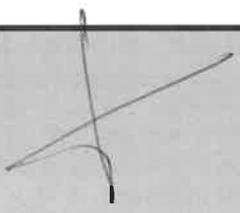
Nom de l'action	ATELIER FLASH SUR DES ILOTS DEGRADES- ANCIEN TRIBUNAL DE COMMERCE ET ANCIEN CLOITRE DES SŒURS DE NEVERS
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Le logement social étant déjà très présent et 70% des logements en centre- ancien étant occupés par des locataires, la ville de Tulle souhaite une plus grande mixité (propriétaires occupants, personnes plus aisées...).</p> <p>Lors de l'appel à projet « Réinventons nos cœurs de ville », le choix de la ville de Tulle s'était porté sur « l'îlot Maison » imbriqué dans un espace urbain complexe aux contraintes techniques multiples. Le seul candidat s'est finalement rétracté au regard du déficit de l'opération trop important sur un programme répondant aux besoins identifiés sur Tulle où le marché est détendu (accession à la propriété). Une réorientation programmatique a, été choisie pour cet îlot, le sortant de fait de « Réinventons nos cœurs de ville ».</p> <p>La ville de Tulle souhaite donc relancer l'appel à projet « Réinventons nos cœurs de ville » en ciblant deux autres îlots. La complexité des îlots (topographie, quartier ancien ..) générant un déséquilibre manifeste et récurrent sur Tulle entre réalisation et rentabilité de l'opération, la ville de Tulle veut s'assurer en amont de la faisabilité opérationnelle.</p> <p>L'atelier flash aura pour sujet deux îlots situés à proximité l'un de l'autre dans un quartier du centre ancien en cours de reconquête (périmètre OPAH RU, transformation de la Banque de France en Cité de l'Accordéon et des savoir-faire, réaménagement des espaces urbains alentours ..) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ilot de l'ancien tribunal de commerce vacant depuis plus de 10 ans - Ilot de l'ancien cloître des Sœurs de Nevers vacant depuis plus de 15 ans
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un programme réaliste et innovant • Tenir compte de l'équilibre économique de l'opération • Relancer un appel à projet « Réinventons nos cœurs de Ville »
Intervenants	<p>Ville de Tulle DGALN DDT Bureau d'études missionné</p>
Budget global	18 000€ TTC (prévisionnel)
Modalités de financement	100 % DGALN
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la consultation pour le choix d'un prestataire • Choix d'un prestataire et lancement de la mission

	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du diagnostic • Proposition d'un plan de jalonnement • Réalisation du dossier de consultation pour la fabrication et la pose de la signalétique
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'appel à projet réinventons nos cœurs de ville • Dépôts de plusieurs candidatures (porteurs de projet) • Proposition de projets conformes au cahier des charges et économiquement réalisables • Réalisation du projet par un ou plusieurs porteurs de projet

⇒ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.37	ATELIER FLASH SUR DES ILOTS DEGRADES-ANCIEN TRIBUNAL DE COMMERCE ET ANCIEN CLOITRE DES SŒURS DE NEVERS	Définir un programme réaliste et innovant permettant de relancer un AAP « Réinventons nos Cœurs de Ville »	Décembre 2020	Janvier 2021	18 000€ (prévisionnel)	DGALN : 100 %

⇒ **SIGNATURES**

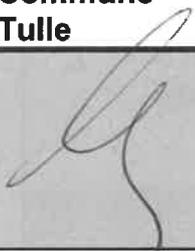
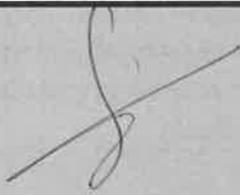
Commune de	Etat
Tulle	
	
Le maire Bernard COMBES	La Préfète de la Corrèze Salima SAA

Nom de l'action	REHABILITATION DU PARKING GABRIEL PERI
Axe de rattachement	Axe 3
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Le parking Gabriel Péri de Tulle est un établissement de type PS avec une capacité de 337 places. Construit en 1991, il comporte 6 niveaux avec un demi-niveau clôturé en espace privatif.</p> <p>Le parc de stationnement n'est pas compartimenté et a un système de désenfumage naturel insuffisant.</p> <p>Victime de nombreux actes de vandalismes, il doit être réhabilité et mise en sécurité incendie.</p> <p>Son accès est gratuit : afin de répondre à une stratégie plus large sur la mobilité et le stationnement, le stationnement devra être mis en paiement par un système automatisé d'accès.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en sécurité incendie totale le parc de stationnement • Mettre en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite • Diagnostiquer et rénover l'ensemble de la structure • Mettre en paiement le stationnement
Intervenants	<p>Ville de Tulle Etat Conseil Départemental Maître d'œuvre (P. Brudieux)</p>
Budget global	984 000€ TTC (prévisionnel)
Modalités de financement	<p>Etat DSIL : 246 000 € Conseil Départemental : à définir</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix du maître d'œuvre • Dépôt et délivrance du PC • Etablissement du DCE • Trouver des financements
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention de subventions • Lancement du marché de travaux • Lancement des travaux • Livraison du parking

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.41	REHABILITATION DU PARKING GABRIEL PERI	Réhabilité, sécurisé et mettre payant le parking	2019	2021	984 000€ TTC (prévisionnel)	DSIL (contrat ruralité) : 81 970,47 € DSIL (grandes priorités) : 122 380,85 € Conseil Départemental : à définir

➤ SIGNATURES

Commune Tulle	de	Etat
		
Le maire Bernard COMBES		La Préfète de la Corrèze Salima SAA

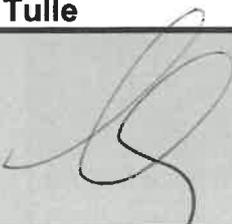
Nom de l'action	RECRUTEMENT D'UN MANAGER DE CENTRE-VILLE COMMERCE
Axe de rattachement	Axe 2
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>La stratégie globale de redynamisation du centre-ville est articulée autour des enjeux de réhabilitation de l'habitat ancien et de renouvellement urbain, des équipements et services et du développement du commerce de proximité.</p> <p>Afin redynamiser le tissu économique et mettre en œuvre des actions de revitalisation économique du centre-ville, la ville de Tulle souhaite recruter un manager de centre-ville et lui confier les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la stratégie de développement et dynamisation du commerce en centre-ville pour attirer de nouvelles enseignes et développer des actions de prospection et de négociation visant au maintien et développement du commerce de proximité - Proposer un accompagnement adapté aux porteurs de projet pour répondre à leurs besoins notamment concernant la recherche de financements et/ou de locaux - Favoriser les partenariats public/privé et développer un réseau de partenaires locaux contribuant au développement économique de la ville - Piloter et encourager des actions collectives d'animation et d'évènementiels - Jouer un rôle d'interface entre la ville, les commerçants et leurs représentants, les partenaires consulaires et autres instances intervenant dans la vie du commerce et des services locaux - Mener une politique dynamique et structurée de communication et de marketing du commerce autour du centre-ville - Identifier les évolutions impactant le commerce local pour développer de nouveaux services à la clientèle et aux usagers - Animer et coordonner l'observatoire du commerce - Assurer le suivi administratif et financier des projets portés
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la stratégie de développement et dynamisation du commerce en centre-ville • Développer des actions d'animation et de promotion auprès des commerçants • Travailler sur la réaffirmation de l'intérêt d'une destination marchande Cœur de ville • Encourager la fréquentation du centre-ville

Intervenants	Ville de Tulle Banque des Territoires
Budget global	150 000 € sur 5 ans
Modalités de financement	CDC : 40 000 € (financement sur deux ans)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Création du poste • Lancement du recrutement • Candidatures
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Poste pourvu • Missions mises en œuvre

⇒ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.42	RECRUTEMENT D'UN MANAGER DE CENTRE-VILLE COMMERCE	Recruter un manager de centre-ville pour redynamiser le tissu économique et mettre en œuvre des actions de revitalisation économique du centre-ville	Décembre 2020	2025	150 000 € sur 5 ans	CDC : 40 000 € (financement sur deux ans)

⇒ **SIGNATURES**

Commune de Tulle	CDC
	
Le maire Bernard COMBES	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

Nom de l'action	AMO CARTOGRAPHIE DU CONTEXTE COMMERCIAL
Axe de rattachement	Axe 2
Date de signature	18/12/2020
Description générale	<p>Tulle Agglo souhaite une cartographie du contexte commercial, sur la ville de Tulle et les 7 bourgs structurants du territoire (Chamboulive, Seilhac, Naves, Laguenne-sur-Avalouze, Cornil, Sainte Fortunade, Corrèze).</p> <p>L'agglo souhaite mettre en place en 2021 un plan et des mesures de relance par le biais d'un dispositif d'aides directes aux commerçants/artisans de proximité.</p> <p>Cette intervention financière doit cependant s'appuyer sur une stratégie de développement commercial. Il est important de cibler des zones, des activités pour que l'intervention financière publique soit efficace et optimisée.</p> <p>L'expertise permettra de définir le périmètre commercial sur chaque commune (lieux stratégiques ou des points de passage).</p> <p>Dans un même temps, la mise en place d'une veille dynamique de l'évolution du commerce devra permettre d'identifier et prévenir les effets de la crise sanitaire. Cela pourra être un outil de travail pour le futur manager de commerce sur Tulle et le service développement économique de Tulle Agglo.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une stratégie commerciale • Définir les secteurs d'intervention prioritaires • Définir les secteurs d'activités à aider prioritairement • Créer un outil de veille pour alimenter la stratégie
Intervenants	<p>Ville de Tulle Banque des Territoires Objectifs ville</p>
Budget global	9 792 € TTC
Modalités de financement	CDC : 100%
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la mission • Visite des 8 sites par le BE et entretiens avec les élus/techniciens • Prescription d'une grille d'indicateur adapté à la situation du secteur d'étude • Préconisation sur l'orientation du dispositif d'aide, en termes de thématique, de typologie de commerce à accompagner ou de périmètres à privilégier

	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie commerciale mise en place • Des interventions sur les périmètres et pour des typologies de commerce ciblés par le BE • L'usage de l'outil de veille par les agents

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier indicatif (tranches liées sur le plan opérationnel)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 6.44	AMO CARTOGRAPHIE DU CONTEXTE COMMERCIAL	Etablir une cartographie et un outil de veille dynamique de l'évolution commerciale pour accompagner la stratégie commerciale et sa mise en place	Octobre 2020	Janvier 2021	9 792 € TTC	CDC : 9 792 €

➤ SIGNATURES

Commune de Tulle	CDC
	
Le maire Bernard COMBES	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX